

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Mercredi 29 juillet 2020

SALLE/ADRESSE : Salle polyvalente – 50760 Barfleur

PARTICIPANTS : 92 personnes

DÉBUT > FIN : 17 h – 19 h (durée: 2 h 43)

QUESTIONS-RÉPONSES : 46 questions

CPDP

M. Luc

PICOT

**Secrétaire Général de la Commission particulière du
débat public**

Intervenants :

M^{me} Catherine

MARAIS

Europe-Écologie

M. Damien

LEVALLOIS

DREAL Normandie

M. Jacques

FRÉMAUX

RTE

M. Yves

ASSELIN

Maire de Réville

M^{me} Véronique

LEMONNIER

Conseillère municipale à Barfleur

M^{me} Christiane

TINCELIN

Adjointe au Maire de Barfleur



Mme LAJOIE, Mairie de Barfleur

Bonsoir à tous. Merci d'être venus nombreux ce soir. Je me permets de prendre la parole au nom de M. le Maire qui est atteint d'un petit déficit de voix, ce soir. Il vous prie de l'en excuser. Nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez à ce débat. Il nous a paru important, à Barfleur, que l'on puisse discuter de la question de l'implantation des éoliennes en mer. Je précise bien, ce soir, qu'il s'agit du lieu d'implantation et non pas d'un débat sur le fond entre le nucléaire et l'éolien ou tout autre moyen de production énergétique. Je tiens à remercier tous les organisateurs. Je ne vais pas tous les citer parce qu'ils sont très nombreux. Ils ont ouvert ce stand qui vous a permis d'avoir de l'information au cours de la journée, et bien évidemment la présentation qui va être faite ce soir par Damien LEVALLOIS de la DREAL et toutes les personnes qui ont participé à cette organisation, et même certains qui ne sont pas là. Je voudrais aussi dire un petit mot de remerciement aux artistes qui exposent ce soir, et qui nous offrent un très bel environnement. Ils ont eu la gentillesse qu'on les envahisse dans le cadre de ce débat. Je les en remercie.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame LAJOIE. Je tiens à excuser le Président de la Commission particulière du débat public. Dans un débat public, il y a une commission composée de sept membres. M. Francis BEAUCIRE en est le président, mais n'a malheureusement pas pu venir puisqu'il est contraint par une obligation à Paris. Et, nous n'avons pas pu faire une vidéo Zoom avec les membres de la Commission particulière du débat public. Martine BARTOLOMEI et Alexandra MOREAU avaient prévu d'écouter en direct cette séance de réunion publique, mais la connexion internet n'étant pas suffisante, elles ne pourront pas l'écouter. En revanche, l'intégralité, comme dans tout débat public, de la réunion sera enregistrée. Il y aura un verbatim que vous retrouverez sur le site internet dans une quinzaine de jours à peu près. Donc, vous retrouverez l'intégralité des éléments produits dans cette réunion.

Nous sommes ici dans le cadre d'un débat public. Un débat public est une procédure obligatoire qui oblige tous les porteurs de projets, privés ou publics, à soumettre leur projet à l'avis du public. Dans le cas précis qui nous concerne, le projet est porté par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Aujourd'hui, on a deux représentants de ce Ministère qui sont de la DREAL, une Direction régionale. Ils vous présenteront le projet. Nous, à la Commission nationale du débat public, nous ne sommes pas les porteurs de projet. Nous sommes une autorité administrative indépendante. La mission que la loi nous confie est de donner la parole à tous les publics et de recueillir l'ensemble des arguments. Nous ne prenons pas position. Nous sommes neutres. Et, à la différence d'un commissaire-enquêteur, nous ne faisons pas un rapport en disant oui ou non à la fin du débat. Nous faisons un rapport où nous restituons la parole du public. Il est très important que vous puissiez exprimer des recommandations, des conditions. Vous pouvez être pour. Vous pouvez être contre. Et, vous pouvez dire que vous avez des conditions et des recommandations particulières à exprimer à l'État. Si vous n'en exprimez pas, la Commission particulière du débat public ne pourra pas les exprimer à l'État. En revanche, si vous les exprimez, la Commission particulière du débat public pourra les mettre dans son rapport, et l'État devra répondre à la suite de ce rapport, dans un délai de trois mois, pour dire les suites qu'il donne au projet. Il répond sur les recommandations issues du public. Le grand intérêt d'un débat public est de cartographier tous les points de vue et de bien noter les recommandations, les conditions que vous avez à exprimer à l'État. Aujourd'hui, on est dans la fin du débat public. Ce débat public s'est ouvert le 15 novembre à Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons eu une phase de débat jusqu'au 8 février où nous avons demandé à l'État de présenter son projet et demander aux publics d'apporter ses connaissances. Il y a des publics pêcheurs qui ont des connaissances. Ils ont apporté leurs connaissances à différents endroits. Nous avons été au Tréport, à Port-en-Bessin, à Dieppe. Des représentants du monde de la pêche ont présenté les connaissances du monde de la pêche. C'est pareil pour les questions paysagères. Nous avons réalisé une réunion à Saint-Vaast-la-Hougue en février sur ce sujet. Nous avons réalisé d'autres réunions à d'autres endroits, à Fécamp, avec cette thématique, mais aussi la biodiversité et les questions économiques. Les grands enjeux du débat ont été traités dans cette première phase. Vous retrouvez l'intégralité des informations sur le site du débat où il y a l'intégralité des verbatims dont vous pouvez vous nourrir en informations sur ce projet. En complément, on a réalisé dix émissions radio, des podcasts avec à chaque fois plusieurs intervenants sur tous les sujets du débat. Ce sont des émissions de 45 minutes que vous pouvez écouter pour vous aider à fonder votre jugement. Depuis février, nous sommes entrés dans une deuxième phase du débat très importante qui est le travail sur carte, le travail de localisation. C'est un débat innovant parce que c'est le premier débat où l'État vient avec un projet qui



n'est pas complètement finalisé, notamment sur la question la plus importante : le lieu d'implantation des futurs parcs d'éoliennes en mer. L'État a souhaité que le débat public sonde les publics, permette aux publics de faire leurs propositions. Attention, ce sont les propositions du public. À l'issue du débat, l'État définira la zone d'implantation du futur parc, s'il prolonge le projet et s'il lance un appel d'offres. Il y a des conditionnalités. Ce n'est pas à moi de les juger. Ce n'est pas à nous, à la Commission particulière du débat public, de les juger. Deuxième point très important, la question de la localisation. On a mis pour cette question à disposition du public toutes les données que l'État avait. On a un outil qui s'appelle « ma carte de l'éolien dans la Manche ». On va vous en redonner si vous n'en avez pas, mais c'est un outil papier. Ce sont toutes les données cartographiques dont l'État avait à sa disposition et qui ont été transcrites sur des cartes en synthèse que vous trouvez sur cet outil. Cet outil est en ligne sur le site internet. Il est accessible depuis la page d'accueil. On vous présente, avec cet outil, d'indiquer les zones d'implantation de parcs ou d'indiquer les zones de la Manche à protéger de toute implantation de parc. Il y a les deux choix. Toujours dans la logique du débat public, toutes les options sur la table de zéro parc à une infinité. On est en phase finale. On a sur la carte du débat public 200 contributions. Vous pouvez regarder la carte participative pour savoir que les publics très différents ont proposé lors d'ateliers ou sur le site internet.

Vous êtes venus pour découvrir le projet, pour interpeller l'État sur les sujets qui vous préoccupent. Je vais donc céder la parole aux représentants du Ministère et à Damien LEVALLOIS. Il y a en réalité deux maîtres d'ouvrage dans cette affaire. Il y a le maître d'ouvrage principal qui est le Ministère. Et, il y a un second maître d'ouvrage qui est RTE, Réseau de transport de l'électricité. Un parc éolien nécessite un raccordement, et RTE, entreprise publique, est chargée de cette mission. Jacques FRÉMAUX, ici présent, représentera RTE. Je vais laisser la parole tout de suite à Damien et Jacques. Ils vont vous faire une présentation la plus courte puisque l'on a commencé un peu en retard, j'en suis désolé, et j'ai été trop long. La parole sera ensuite à vous. Juste une chose. Comme l'on est dans le débat public, on a des règles. Quand vous prendrez la parole, vous vous présenterez parce qu'on enregistre. On n'est pas sur les réseaux sociaux. On ne fait pas du débat anonyme dans la méthodologie du débat public. Donc, vous vous présenterez et vous poserez votre question ou formulerez votre interpellation. Damien, je vous laisse la parole.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Bonjour à tous. Damien LEVALLOIS de la DREAL. Je vais vous faire une présentation. J'ai envie de répondre à la demande de la mairie de Barfleur qui était de revenir un peu sur le format de l'atelier, et de passer en revue tout ce qu'il se passe en mer et tout ce qu'il se passe sur le littoral. Finalement, au cours de cette présentation de l'état des lieux de ce qu'il y a en mer et sur le littoral, le but est que vous réagissiez sur ces éléments. S'il y a vraiment des éléments complémentaires, on a prévu quelques projections qui vont pouvoir vous éclairer et vous informer au mieux du projet.

J'aimerais plutôt revenir sur les cartes que l'on a présentées. La Commission particulière du débat public a fait un extrait. Je crois, Luc, qu'il y a plus de 70 cartes sur le viseur cartographique, et vous en avez extrait une dizaine. C'est simplement un petit volet de l'ensemble des données, mais ce sont les plus parlantes et celles qui font le plus réagir, mais qui sont aussi plus dimensionnantes.

La planification de l'énergie en mer est liée à une planification de l'espace maritime avant tout. C'est bien une politique énergétique qui s'incruste dans un domaine maritime, et donc c'est plutôt le domaine maritime que l'on regarde en tant que tel. J'ai passé les trois dernières années à la Direction interrégionale de la mer et j'étais en charge du pilotage de cet aspect de planification de l'espace maritime. Ce que vous connaissez à terre, les PLU, les plans locaux d'urbanisme, en mer, ça n'existait pas. On ajoutait couche par couche et l'on ne regardait pas réellement l'interface ou la cohabitation de ce qu'il se passait. Depuis maintenant un an, puisque le document a été validé par les préfets en octobre 2019, ce document existe. La Commission particulière du débat public, finalement, quand l'État l'a saisie, c'était sur la zone 3 et la zone 5. Ce sont les grandes zones en magenta qui sont deux morceaux de l'espace maritime Manche Est et Mer du Nord de la frontière belge au Mont-Saint-Michel. Deux espaces qui pour diverses raisons ont vocation à accueillir de l'éolien en mer. Il y en a d'autres. Il y en a un dans l'ouest Cotentin, au large des îles anglo-normandes, qui pourrait aussi accueillir de l'éolien en mer et la zone de Dunkerque, puisqu'il y a un parc de toute façon qui est en cours de débat public sur cet espace. Donc, une zone très large qui fait 10 000 km². L'espace a aussi d'autres vocations. Il y a le trafic maritime, il y a la pêche, il y a la vocation environnementale. Il y a la protection des oiseaux sur le seinomarin. L'État, malgré tout, propose à la Commission particulière du débat public – puisqu'on ne peut que proposer – des zones orangées, des zones que l'on considère les plus favorables. On incite les publics à réagir sur ces espaces. L'État voit plutôt ces éléments. On voit aussi sur cette carte les parcs éoliens qui sont déjà autorisés, donc Courseulles-sur-Mer, Fécamp,



Dieppe – Le Tréport. On voit qu'il y a des zones de protection notamment au titre des radars des sémaphores.

Pourquoi cette zone orange à l'arrivée ? Il y a des zones d'exclusion où il se passe autre chose. On a une zone de tir utilisée par la Marine et l'Armée de l'air. On a des zones d'approche des grands ports maritimes et du port de Dieppe. Ce sont des zones d'approche stratégiques qui ont plutôt des vocations militaires. Dans le nord de Cherbourg-en-Cotentin, il y a aussi des zones militaires. On voit le rail en gris tout au nord. Et, il y a une zone hachurée qui n'est pas dans les zones d'exclusion. C'est une zone de sécurité maritime. Là, l'État a des réflexions sur cette zone et préférerait l'exclure du débat, même si elle n'a pas réellement de composantes d'exclusion, pour faire une sorte de voie d'arrêt d'urgence pour les navires. Les navires qui traversent dans le rail et qui vont vers les pays du nord de l'Europe, en cas d'avarie, ils pourraient dériver vers la partie sud pour donner du temps à un remorqueur de Cherbourg-en-Cotentin ou de Boulogne-sur-Mer de rallier le navire. Il faudrait alors lui laisser environ 10 nautiques de dérive, et c'est ce à quoi correspond la zone hachurée au nord. Voilà la manière dont s'est construite la zone orangée au nord, et la zone orangée qui est proposée au débat. Ce ne sont pas des choses extraordinaires. Ce sont vraiment des zones d'exclusion au titre réglementaire ou de protection environnementale, puisque l'on peut dire qu'il s'agit d'une protection environnementale quand on exclut un risque maritime.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Vous voyez des zones qui sont en jaune et en orange. Ce sont des zones de raccordements du parc éolien. Sans raccordements, le parc éolien ne fonctionne pas. On associe donc un parc éolien à son raccordement. On a identifié trois points de raccordements de ces éventuels futurs parcs, puisque la question est posée aujourd'hui. En cas d'implantation de ces parcs, le raccordement de ces parcs est identifié sous ces trois zones. On a le poste de Menuel, dans la Manche. C'est un poste 400 000 volts sur lequel on évacue la puissance de Flamanville. On a également au niveau du Havre des ouvrages électriques. Ce sont des ouvrages électriques 400 000 volts ou 225 000 volts. On parle d'un parc de 1 000 mégawatts. C'est proche de la puissance d'une centrale nucléaire, donc la tension de raccordement de ces parcs est en 225 000 volts, et assez rapidement, on va aller sur le réseau de 400 000 volts. En Normandie, on a un réseau de 400 000 volts assez dense. Dans les années 1980, ça a fait l'objet d'une construction de ce réseau. C'est aussi un atout, j'allais dire, pour la Normandie pour raccorder ces parcs éoliens sur ce réseau. Le réseau du Havre est le deuxième point de raccordement. Et, le troisième point de raccordement plus à l'est est le poste de Barnabos à proximité de Rouen.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Pour revenir plus précisément sur ces zones d'exclusion, je vous ai parlé tout à l'heure de la zone de tir qui est au centre de la carte. On voit tous les sémaphores avec les différents radars et les zones de protection ou de coordination des radars. Il y a également les zones d'approche stratégiques d'accès aux ports de commerce. Vous voyez au nord, en magenta, le début du rail de Gris-Nez, donc les voies de trafic pour les navires marchands. On ne le voit pas sur la partie ouest, mais c'est la fin du rail des Casquets. Finalement, les navires marchands continuent en ligne droite, et même si le rail n'apparaît pas dans les faits, il existe dans la pratique.

Sur cette carte, ce sont les profondeurs de la mer, donc les sondes bathymétriques. On voit que la Manche a une certaine homogénéité des fonds. On est sur des fonds de moins de 50 mètres. Pourquoi est-ce important de parler de ces fonds de moins de 50 mètres ? La technologie éolienne, dite posée, c'est-à-dire que l'on pose une éolienne sur des pieux, sur une embase gravitaire, sur du monopieu, sur du multipieu, nécessite d'être sur des fonds de moins de 50 mètres. À partir de 60 mètres, on passe sur la technique de l'éolien dit flottant. C'est une technologie qui est plutôt en cours de développement puisque les premières fermes, je crois, sont au Portugal avec trois éoliennes et une au large de Saint-Nazaire. Le début public en Bretagne s'est ouvert ces derniers jours sur le projet de mettre en place un parc éolien de 250 mégawatts au large de Belle-Île. Aujourd'hui, en Manche, on est sur la technologie de l'éolien posé. On a plus de 30 ans de recul puisque les premiers parcs danois des années 1990 ont été entièrement démantelés. Les 6 000 éoliennes en mer du Nord sont sur la technologie de l'éolien posé. Voilà la raison pour laquelle ces fonds de 50 mètres sont importants. On voit sur cette carte les anciennes paléovallées. C'est le fleuve Seine. Et là, le fleuve Manche. Il y a 160 000 ans, il y avait 120 mètres d'eau, et donc la Seine se déversait dans cet espace. Le fleuve Manche venait finalement de la fonte des glaciers au nord du détroit du Pas-de-Calais. Ces éléments sont importants. On a quelques prises en compte techniques à avoir parce que ces fleuves sont assez profonds. Parfois, on peut avoir des sédiments meubles de l'ordre de 120



mètres de hauteur. Au large de Barfleur, on est plutôt sur des sédiments meubles de l'ordre de 20 mètres d'épaisseur. Et, sur le fleuve Manche, on peut aller jusqu'à 120 mètres de sédiments meubles. Donc, ça pose question sur le fait même d'aller chercher la roche dure avec un pieu. Donc, c'est un élément assez important à prendre en compte.

Ici, vous avez la vitesse des vents moyens. Elle a plusieurs impacts. Elle va finalement donner au champ éolien son productible, le temps où les éoliennes vont tourner par an, le productible qui sera rendu. On voit finalement que les premiers parcs étaient plutôt très côtiers, parce que les raccordements qui étaient prévus à l'époque étaient plutôt orientés sur des raccordements très courts alors que l'on sait aller plus loin au large, sont plutôt dans des zones entre 7 et 8 mètres par seconde, alors que l'on peut maintenant aller au large sur des vents jusqu'à 9 voire 10 très au large, mais on serait vraiment au milieu de la Manche, mais 9 mètres par seconde. Donc, c'est assez intéressant puisqu'on sait qu'à peu près 1 mètre par seconde, pour le prix de l'énergie, c'est 15 € de différence le mégawatt. Le prix moyen de l'énergie sur le marché de l'énergie électrique est entre 40 et 50 €. Donc, 15 € le mégawatt pour 1 mètre par seconde vous donne l'idée de la différence de prix. Quand je vais revenir sur le modèle économique qui est mis en place pour ces parcs éoliens, vous verrez que ça a de l'intérêt pour nos factures d'électricité. Plus on est au large, plus il y a de vent. Plus on est au large, plus le raccordement est long. On y reviendra tout à l'heure. Ce sont toujours des choix à faire au fur et à mesure des discussions.

Sur cette carte, vous avez plutôt des zones de protection environnementale.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Excusez-moi, je voulais revenir sur la carte d'avant. Le souci de la Commission particulière du débat public est de donner une information exacte, qu'est-ce qu'une information exacte ? Il y a toujours des controverses. On prend aussi les controverses. Il faut quand même essayer de savoir. Deuxièmement, il faut aussi avoir des informations intelligibles pour tout le monde. Sur les questions économiques, j'aimerais avoir un peu plus de précisions, pas pour moi parce que je commence maintenant à comprendre, mais pour que le public puisse comprendre les questions de prix. Vous dites que plus on gagne un mètre par seconde, 15 € le mégawatt, mais quel est le prix de l'énergie ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui, c'est pour ça que j'ai signalé tout à l'heure que le prix moyen de l'énergie était entre 40 et 50 € selon la bourse de l'énergie. Un fournisseur d'énergie va aller acheter l'électricité sur une bourse de l'énergie et va la payer entre 40 et 50 € le mégawatt en moyenne sur l'année.

Intervenante non identifiée

Combien de foyers cela concerne-t-il ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je ne l'ai plus en tête. On y a répondu en plus samedi... Je reviens vers vous après sur le nombre de foyers. Cet élément est intéressant, mais la Normandie est une région qui produit de l'électricité. La Normandie, aujourd'hui, produit 2,5 fois plus qu'elle ne consomme. Nous sommes une région productrice d'énergie électrique. On a des centrales nucléaires ici. On a surtout des centrales nucléaires en Seine-Maritime. À Flamanville, il y a deux réacteurs et l'EPR à venir, mais en Seine-Maritime on a des centrales nucléaires avec quatre réacteurs. Ils fournissent l'énergie électrique à la Normandie et à la région parisienne.

Je vous laisse suivre le tracé des lignes de RTE et vous verrez globalement d'où part l'énergie. L'énergie s'évacue du Cotentin notamment.

Les zones de protection environnementale. Un élément complémentaire à prendre en compte. Une zone de protection environnementale n'est pas exclusive à l'environnement. Toute activité continue à s'exercer sauf quand on commence à titiller la protection environnementale de l'espèce ou de l'habitat qui est vraiment protégé par cette zone. Par exemple, la zone seinomarine au large de la Seine-Maritime est une zone de protection environnementale, zone de protection spéciale, zone de protection pour les oiseaux. Malgré tout, dans cette zone, un parc éolien a trouvé sa place puisqu'on n'est pas dans la partie chaude de la zone de protection environnementale. Les zones Natura 2 000 plutôt habitat sur la partie baie de Seine ne seront pas exclues. Il n'y a pas d'exclusion d'activité. Aujourd'hui, tout s'exerce dedans. Mais, on voit bien finalement que celle qui est retenue par l'État au titre de ce débat public est une zone plutôt en dehors des zones Natura 2 000, à l'exception de la



zone proche de seinomarin. L'ensemble des zones est plutôt en dehors ce qui faciliterait finalement l'autorisation ou en tout cas la possibilité d'aller autoriser un parc éolien en mer.

Malgré tout, on ne va pas regarder ces zones environnementales. Ce n'est pas suffisant. Une zone de protection environnementale est plutôt un indicateur fort que l'on doit regarder précisément, mais ce n'est pas suffisant. Donc, on va aller voir ce qu'il se passe sur l'ensemble des habitats et de la faune/flore. Donc, ici, on voit les mammifères marins. C'est vrai que c'est une compilation de plusieurs cartes. On a d'abord des traits un peu diffus. C'est le balisage de phoques gris. Ça vous donne juste quelques animaux qui ont été balisés. C'est juste pour dire que ce sont finalement des animaux qui évoluent plutôt dans le centre Manche ou qui viennent un peu en curiosité dans les estuaires, mais qui finalement arrivent à se promener un peu sur tout l'espace. Pour le fond, ce sont plus les mammifères marins, donc marsouins et Grands Dauphins. On voit finalement une certaine homogénéité de leur présence avec quelques points plus importants toujours en seinomarine et au large de Barfleur. Les phoques/veaux marins sont sédentaires, donc BDB et baie de Somme. Ils sont très proches des côtes et restent dans cet espace.

Comme je vous le disais, on a nos zones de protection, oiseaux par exemple, Natura 2 000 au large de la Seine-Maritime, mais on est allé voir ce qu'il se passait pour les oiseaux en matière de risque. Cette étude a été menée sur la base de travaux de Chercheurs sur des parcs éoliens en nord Europe qui ont étudié pendant plusieurs années plusieurs espèces d'oiseaux et qui ont regardé leur comportement dans les parcs éoliens. Il y a des oiseaux qui vont éviter le parc éolien. Potentiellement, il y a de la perte d'habitat, c'est-à-dire que pour aller pêcher/chasser, ils font plus de chemin. Il y a des animaux qui passent dans le parc éolien où il ne se passe rien. Ce sont des animaux qui ont des hauteurs de vol qui ne correspondent pas à la hauteur des pales d'éoliennes. Et, il y a des animaux qui entrent en collision avec les éoliennes. En regardant les types d'oiseaux et la patrimonialité de ces espèces d'oiseaux sur notre littoral, on arrive à construire ce genre de document qui permet de voir à la fois des risques plutôt forts jusqu'aux risques plutôt faibles. Plus on est au large, finalement, moins on touche d'oiseaux marins, et moins le sujet est important pour l'avifaune. C'est bien vrai pour les oiseaux marins. Je n'aborde pas les espèces migratrices qui iraient, par exemple, de la France vers la Grande-Bretagne. On est sur les oiseaux marins. Cette étude ne porte que sur ce sujet. Ce qui est assez intéressant dans cette étude, c'est le retour d'expérience. Non seulement il y a eu une première étude sur laquelle on a basé nos travaux, mais depuis nos travaux qui datent de l'année passée, cette étude a été remise au goût du jour. Finalement, il apparaît que la production d'aujourd'hui est « maximisante ». On n'a pas refait les calculs. On n'a pas redemandé à notre bureau d'études de refaire les calculs avec la nouvelle production universitaire sur le sujet, mais elle est « maximisante ». Mais, on va rester en l'état à cet instant. Ça suffit en matière d'évitement de s'appuyer sur cette carte puisqu'elle est « maximisante » par rapport à ce qu'il existe dans l'étude actuelle.

Paysage et patrimoine. Des sujets très importants. Ce sont des sujets qui ont été très débattus sur les premiers parcs éoliens, sur le parc de Fécamp, au titre d'Étretat, sur le parc de Courseulles-sur-Mer, au titre des plages du débarquement, sur Saint-Nazaire au titre principalement des plages balnéaires de la Baule. Des sujets, finalement, qui ont été les principaux éléments qui ont conduit des riverains à aller au contentieux sur ces sujets. Donc, c'est l'un des points les plus importants à traiter. Je crois que l'on a un seul recours sur les aspects environnementaux. Le reste porte sur les aspects paysagers. Donc, les gens vont d'abord poser des questions sur le paysage ou vont réagir sur ces projets de parcs éoliens en mer. On a un site classé à Gatteville-le-Phare. On a l'inscription au patrimoine de l'UNESCO des tours Vauban et un grand site à Étretat. Une deuxième inscription à l'UNESCO, c'est la ville du Havre. Un projet d'inscription des plaques du débarquement dans le Calvados. On a aussi un parc marin d'estuaire picard qui commence ici et qui va jusqu'à Boulogne. Voilà les grandes zones de protection de patrimoine et de paysage qui existent sur cette zone. Qu'est-ce que l'État se doit d'engager sur ce sujet ? L'inscription des tours Vauban à l'UNESCO est un sujet fort que l'on essaye d'anticiper. On a une étude en cours. On a reçu de premiers éléments provisoires et ils devraient être formalisés au mois de septembre. On s'est appuyé sur deux cabinets privés pour accompagner l'État sur le sujet. Le cabinet K Urbain a travaillé sur le Mont-Saint-Michel pour écrire le document de gestion. Il travaille aussi pour le château de Chambord. Le cabinet COIGNON est plutôt sur les aspects paysagers. Ces deux cabinets ont développé des éléments, et l'on voit finalement dans les premières idées que l'éloignement doit être assez important, en tout cas à Barfleur pour respecter l'inscription à l'UNESCO des tours Vauban.



Intervenante non identifiée

La première photo à gauche [inaudible], à combien de kilomètres est-ce de Barfleur ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Ici, c'est la ligne verte, c'est les 12 miles, dont vingt kilomètres. Donc, là, on doit être à six, donc la moitié. Je vous ai dit que ce que l'on avait écrit à l'époque, en matière de zone préférentielle pour l'État, était en dehors des zones règlementaires. Aujourd'hui, on n'a pas d'études sur les aspects de l'UNESCO. Elle est en cours d'écriture. Donc, les éléments de cette étude ne sont pas pris en compte puisqu'elle ne sera rendue officiellement, sur cet aspect d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des tours Vauban, qu'au mois de septembre. Donc, aujourd'hui, sur ces cartes, ça n'apparaît pas. En tout cas, c'est un des éléments que l'on fait rentrer, nous l'État, dans la discussion et dans la décision de l'État. Je ne suis pas un industriel. C'est l'État qui porte le projet. L'État conduit une politique de développement des énergies renouvelables. Si l'État conduit une politique de développement des énergies renouvelables, c'est pour que cette politique soit effective. Il n'y a pas d'intérêt pour l'État de conduire un projet tout en sachant que potentiellement, au premier recours administratif, il tombe. Dans cinq ans, le projet tombe et l'on recommence à zéro. L'État a encore perdu cinq ans sur son développement d'énergies renouvelables, et plus particulièrement sur le développement de l'ERM. Le but de l'État est de dérisquer, c'est d'avoir un projet qui pourrait se dérouler le plus vite possible puisque l'on est déjà très en retard sur cette transition énergétique, sur ce développement des énergies renouvelables. Donc, le plus vite possible et dans le délai des instructions administratives, sans s'embarquer sur un projet qui ne tiendrait pas la route dans le temps. Aujourd'hui, le cabinet nous dit, à moins de trente ou quarante kilomètres, les impacts sont forts. Au-delà, on commence à être dans le modéré. Aujourd'hui, à moins de trente ou quarante kilomètres de Saint-Vaast-la-Hougue, on est au-delà des 12 miles que je vous citais tout à l'heure. On est même quasiment au niveau du petit carré.

M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

Juste une information locale pour vous donner une idée de ce que sont 12 miles. En ce moment, on le voit bien quand on est à [incompris] Barfleur, etc., il y a un bateau qui est en panne, qui est là depuis trois semaines, qui a des superstructures d'environ 35 mètres. Et, ce bateau est à 6 miles, c'est-à-dire onze kilomètres. Ça vous donne tout simplement une échelle pour mesurer ce que pourrait donner une éolienne de 250 mètres de haut. C'est pour ça que les Maires à Saint-Vaast-la-Hougue ont pris une position d'éloignement, ce qui correspond à peu près à ce que vous êtes en train de dire, d'environ quarante-cinq kilomètres pour qu'on ne voie déjà plus les poteaux des éoliennes. Et, une autre idée, pour nous donner une échelle humaine et locale, qui a été développée par le Maire [incompris] – je ne sais pas s'il est là aujourd'hui – les îles de Saint-Marcouf sont à plus de douze kilomètres. Mais, si vous êtes à [incompris], elles sont beaucoup plus près, mais de Saint-Vaast-la-Hougue, pour faire une distance moyenne, elles sont à douze kilomètres. Le fort est à peu près à 25 mètres d'altitude. Donc, ça vous donne une idée de l'échelle par rapport à quelque chose qui fait 250 mètres, et qui serait comme les îles Saint-Marcouf. On les voit très bien. D'où la nécessité d'aller dans un périmètre un peu plus éloigné.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Pourriez-vous rappeler votre nom, prénom et fonction ?

M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

Mon nom : Yves ASSELINE. Je suis Maire de Réville avec sept kilomètres et de plage. Je suis aussi l'ancien Président de la Communauté de commune du Val de Seine. Je suis Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est pour l'enregistrement pour le verbatim parce que c'est indispensable.

Mme BONAN

Mme BONAN. Je voulais savoir si vous alliez nous montrer une photo avec une simulation d'information d'éolienne.



M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On va venir sur ce sujet. Les deux cabinets qui travaillent sur ce sujet ont fourni un élément. Quand ils ont fait leur étude et ils vont continuer en revenant sur site. Ils ont pu aller sur la tour de la Hougue. Ils ont un pris un panel de vues puisqu'il y a aussi un aspect paysager. Lorsque les travaux ont été repris dans les bureaux, un parc éolien à terre a été découvert qui n'avait pas été observé quand les vues ont été prises. Je vous encourage à vous donner cette idée d'aller voir. Quand vous êtes à Saint-Vaast-la-Hougue, il y a un parc éolien à terre à trente kilomètres, à Bricqueville. Ce parc a été trouvé en zoomant les images numériques, mais ça n'a pas été observé à l'œil nu. J'ai essayé de le voir il y a 15 jours, mais je ne l'ai pas vu. Tout à l'heure, j'ai essayé de le voir, rue de la Pernelle mais je ne l'ai pas vu. Ça peut vous donner un ordre d'idée.

Intervenant non identifié

Il y a des moments de la journée où elles se voient plus facilement.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je donne l'information pour essayer de les voir.

Intervenant non identifié

Les éoliennes de Réville, on ne les voit pas l'après-midi, mais le matin, on les voit bien parce que le soleil les éclaire.

Intervenant non identifié

Entre une éolienne à terre qui fait 50 mètres de haut et une éolienne en mer qui va faire 220 mètres, excusez-moi, ça fait quand même une grosse différence...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Pour les éoliennes de Bricqueville, ce n'est pas 220 mètres.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez des photos-montages ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui. On a fait des vues photos-montages. Je vais être honnête avec vous. On a fait ces vues, mon collègue Arnaud et moi. On avait un cabinet qui nous aidait à faire ces vues. On a décidé des emplacements que d'un point de vue paysager. On n'a pas traité les autres aspects. On était vraiment sur le paysage. Sur le premier, sur celui de Barfleur, j'avais un peu insisté, le numéro 5. Il faut le mettre. De Barfleur, c'est bien maximisé. Donc, ce projet de parc éolien, vous le voyez, par rapport à tout ce que l'on a développé aujourd'hui, ne tiendrait plus parce qu'il est entre 6 et 12 miles. Il était sur le domaine public maritime. Comment ont été réalisés ceux de Courseulles-sur-Mer, de Fécamp et Dieppe – le Tréport ? L'idée était de savoir ce qu'il se passerait si c'était dans ce même espace et avec des éoliennes qui sont plus grandes que celles de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe – Le Tréport puisque l'on est sur des technologies qui arrivent sur le marché dans deux ou trois ans, peut-être. Ces photos-montages sont en ligne. Ici, ça ne sort pas beaucoup. Sur le document imprimé, je trouve que le papier est trop granuleux, mais quand on est sur informatique, on les voit bien. Il y avait même une autre option, mais qui m'a été refusée, finalement, c'était de les donner en surbrillance. Ça maximisait encore plus l'impact, mais c'était aussi pour interroger le territoire. Si l'on n'allait que trop loin, et finalement au cours du débat, si l'on avait une prise de position sur le fait de le mettre en proche côtier, et il y a eu quelques propositions dans les éléments de ma carte, on n'aurait pas fait cette simulation. Donc, il fallait traiter vraiment tous les secteurs. C'est pour ça que l'on a mis six parcs fictifs, une rangée très au large et après le long de la côte pour bien avoir toutes les représentations possibles, et avoir toutes les réactions que ce débat public pouvait faire ressortir.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Ce cahier de photos-montages est sur le site du débat public. Vous allez sur Normandie.debatpublic.fr, dans la rubrique « Le projet de l'État » et il est dans le dernier point. Vous pouvez télécharger le cahier. Je vous invite à zoomer dedans parce que la Commission particulière du débat public a considéré que la visualisation en PowerPoint ou la visualisation imprimée ne reflète pas complètement la réalité de la perception.



M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

En fait, la seule façon de voir la réalité de la perception serait d'imprimer tous les photomontages sur un montage 180. C'est ce que font les porteurs de projet, quand le projet est fini et bien déterminé, mais on ne pouvait pas s'engager sur cette action puisque le projet n'existe pas en tant que tel. Quand Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe – Le Tréport ont fait leur débat public, ils avaient finalement un photomontage en 180 degrés avec une distance de vue. C'est tout un protocole qui a été validé par le CNRS pour mettre en place ces photos-montages, et ça vous donne vraiment la perception réelle de ce qu'il se passait. Maintenant, sur ce type d'aplats, on n'a pas une perception complètement réelle.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

En image, c'est l'hypothèse 6.

M. Damien LEVALLOIS, Maître d'ouvrage

C'est le projet entre 30 et 40... Je ne me souviens plus des distances. C'est écrit là-haut. Trente et un et quarante-trois kilomètres. Vous voyez que ça reste quand même très proche de la côte par rapport à ce que l'on a pu dire au titre des aspects paysagers puisqu'on serait encore dans un impact modéré sur les tours Vauban.

M. Pascal PAPILLON, Pêcheur

Je dois aller en mer. Pour le moment, je n'ai pas entendu parler de la pêche.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On y vient.

M. Pascal PAPILLON, Pêcheur

Vous allez y venir, mais je ne serai plus là... On vous fait des propositions, il y a quelque temps, sur le nord de Cherbourg. Est-ce qu'il y a des avancées là-dessus ? On pourrait produire beaucoup plus de choses que ce que vous voulez en faire. Là, vous ne dites pas que toutes les zones que vous présentez sont des zones où l'on pêche. Si vous faites ça, il n'y aura plus de pêche. Les gens qui sont là, qui viennent se promener viennent aussi peut-être voir les pêcheurs. Il faut parler de ça.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je vais répondre sur le nord de Cherbourg-en-Cotentin. On a vu que l'on ne serait pas sur cette technologie puisque l'on est à plus de 60 mètres de fond. Donc, ça veut dire qu'il faudrait passer sur du flottant.

M. Pascal PAPILLON, Pêcheur

C'est votre problème, ce n'est pas le nôtre ! Vous nous imposez des choses sans savoir les réaliser ! C'est votre problème ! Je suis désolé... La marée attend...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Au titre de la sécurité, il faut accepter la réponse... Est-ce que l'on peut revenir sur la carte ?

M. Pascal PAPILLON, Pêcheur

Sur le projet de Cherbourg-en-Cotentin, c'est un endroit où il n'y a pas de pêche. On a un point stratégique qui est accessible 24h/24. Le problème des éoliennes ou des hydroliennes, c'est que l'on ne sait pas stocker l'énergie pour l'instant. On peut en faire de l'hydrogène. On a tout ce qu'il faut à Cherbourg-en-Cotentin. Il faudrait bien y réfléchir. Je l'ai déjà proposé et le retour que l'on devait avoir au bout de trois mois, je ne l'ai pas eu. Je n'ai rien eu et je vous ai rencontré au mois de novembre. Est-ce que vous vous souvenez de moi ? Bonne fin de journée ! Je suis désolé...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Sur les aspects pour le nord de Cherbourg-en-Cotentin, vous voyez les enjeux qui se présentent. On est en proche côtier, donc les impacts paysagers seraient très forts. On est à proximité du rail, donc les impacts de sécurité maritime seraient très forts. On n'est pas sur la technologie envisagée puisqu'il faudrait passer sur de l'éolien flottant. L'avantage du flottant, si cette zone ne peut pas être pêchée, c'est que justement on ne peut pas pêcher sur un parc éolien flottant, contrairement à un parc éolien posé où la cohabitation d'usages est possible.



Mme Catherine MARAIS, Europe-Écologie

Bonjour. J'ajoute, pour soutenir en partie le projet du pêcheur, que l'on a une ligne TNT à Cherbourg-en-Cotentin qui existe déjà alors que pour une implantation telle que vous l'envisagez à Barfleur, il y aurait la nécessité de créer une ligne TNT qui traverserait tout le Val de Seine.

Applaudissements

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On va revenir sur les aspects de ligne. Mon collègue de RTE va pouvoir vous informer sur le sujet. On va passer aux cartes après le paysage, à moins qu'il y ait encore des questions sur les aspects paysagers.

M. Geoffrey HALLÉE, Capitaine de vaisseau

Vous évoquez le rail. Le rail représente un quart du trafic mondial, on est d'accord puisqu'il passe dans la Manche. Vous n'avez pas évoqué tous les accidents, toutes les avaries, les collisions, les avaries de machines et les bateaux qui dérivent. Ça n'arrivera pas... L'Amoco Cadiz, ce n'est pas arrivé... Ça ne peut pas arriver... Il faudra des remorqueurs, il faudra des équipes, etc. Donc, de faire ça en limite du rail, c'est complètement insensé.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

C'est pour ça qu'il y a une pente de 10 nautiques d'espace. C'est la bande qui est recommandée par la Préfecture maritime. C'est la Préfecture maritime qui l'a mise en place et qui estime que cette distance doit permettre d'assurer le remorquage de tout navire en avarie dans le rail maritime avant d'arriver dans la zone potentielle où il y aurait des éoliennes.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Je propose que l'on continue. On va faire la carte pêche. C'est vraiment dommage que notre représentant de la pêche ne soit pas là puisque l'on va évoquer sur deux diapositives le monde de la pêche.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On a travaillé avec la Direction des pêches et l'Institut français de la mer.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, si l'on veut pouvoir échanger, on a un temps d'information fait par Damien. Après, on vous redonnera la parole pour interpellier Damien LEVALLOIS ou Jacques FRÉMAUX, mais on va déjà écouter les informations qu'il a à nous apporter.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Sur les aspects de la pêche, vous voyez que l'on a deux cartes qui vont arriver. La première, c'est une exploitation des balises de suivi des pêches. Donc, tous les navires de plus de 12 mètres ou ceux qui sont inférieurs à 12 mètres, mais qui font de la Coquille Saint-Jacques ou la pêche à la sole sont équipés de balises de suivi des pêches. Ces balises sont dues au titre de la politique commune des pêches qui s'assure de la gestion des stocks en mer pour une pêche durable. Donc, les navires sont suivis et émettent toutes les heures un bip de position.

Plusieurs participants précisent que ce serait plutôt tous les quarts d'heure.

Tous les quarts d'heure, très bien. C'est encore plus précis alors. Ces cartes sont produites au regard de ces émissions de balises. Vous voyez que ce sont des points par an, donc toutes les heures à exploiter de la zone par an. Pour lisser un peu les éléments, on va encore une fois maximiser la présence de la pêche, puisque l'on a fait le travail sur trois ans, et l'on a pris le carré d'un mile sur un mile le plus fort sur les trois dernières années pour construire cette carte. Ça nous permet d'être maximisant. Je ne vais pas vous dire que ça prend en compte l'évolution des lieux de pêche ou le positionnement de la ressource, mais ça permet de lisser ces éléments. On voit, en mer, qu'il ne se passe pas partout la même chose. Il y a des lieux de pêche et il y a des lieux où l'on n'y va pas. Je pense que tous les pêcheurs ont leur point de pêche. On voit, sur cette carte, qu'il y a des lieux où il se passe beaucoup moins de choses. On est, par exemple, sur les carrés très blancs avec une présence de moins d'une heure par an. Sur des carrés beaucoup plus foncés, là, on s'est arrêté à 124 heures, mais on a des carrés de l'ordre de 300 heures par an. Vous pouvez aller voir sur la cartographie en ligne. Ça vous permet d'interroger chaque carré et de voir ce qu'il s'y passe. Vous



allez me dire que c'est une présence, sans donner de valeur économique. Donc, ce sera la carte suivante, mais j'ai oublié quelque chose. Vous avez ici qu'une carte globale de toute la pêche. Au titre des travaux qui sont réalisés et des obligations déclaratives, on est en capacité d'aller voir les types de pêche. On est en capacité de voir un fileyeur, un chalutier, un dragueur, donc ceux qui font de la coquille Saint-Jacques. On peut retracer tous les traits de pêche de tous les navires. Si je m'intéresse à une zone en particulier. Je vais prendre une zone très claire devant Barfleur. Je pourrais aller voir tous les navires et aller discuter avec chaque patron pour voir ce qu'il se passe réellement et physiquement, et si les données présentes de l'IFREMER et de la DPMA sont bien réelles. Ici, on voit la coquille Saint-Jacques. Si l'on n'avait que la carte coquille Saint-Jacques, et vous avez la possibilité sur votre viseur cartographique d'afficher uniquement la coquille Saint-Jacques, vous verriez les endroits où se pêche la coquille Saint-Jacques. Si vous ne voulez voir que les chalutiers, vous verrez les endroits où il n'y a que les chalutiers. Si vous voulez voir les navires étrangers, vous ne verrez que les navires étrangers. Si vous ne voulez voir que les navires de Barfleur ou de Saint-Vaast-la-Hougue, vous ne verrez que les navires de Barfleur ou de Saint-Vaast-la-Hougue. On peut aller voir sur ces espaces les impacts, non pas seulement sur une filière, mais sur un port, et voir si finalement on ne va pas déstabiliser le port en question ou la filière en question. Quand on va croiser ces cartes, on peut voir que le parc de Courseulles-sur-Mer a un intérêt pour l'aspect pour la coquille Saint-Jacques. Le parc éolien de Fécamp a un intérêt plutôt pour des fileyeurs. Aujourd'hui, ils se mettent au bulot. Pour le parc éolien de Dieppe – Le Tréport, on a finalement de l'amande de mer, du poisson plat et de l'encornet. Je vous explique ce qu'il se passe dans le parc éolien et les implications de cette structure.

Mme Céline PAPILLON, Femme de pêcheur

Pour Dieppe – Le Tréport, et Fécamp, je vous le dis, c'est faux !

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je parle de ces parcs éoliens qui sont autorisés. Je ne parle pas de la zone maritime. Au nord de Fécamp, on voit bien qu'il y a des taches beaucoup plus foncées et c'est de la drague à la coquille Saint-Jacques. Par contre, dans ce qu'il se passe dans le parc éolien de Fécamp, en lui-même, qui est autorisé, c'est du filet et c'est du bulot. Par contre, au nord, vous avez raison, il y a bien de la coquille Saint-Jacques.

Ce que fait voir cette carte, quand on parle du monde de la pêche, c'est que ce n'est pas le même type de filière qui serait impacté par les différents projets. C'est juste ça que je veux mettre en relief. Finalement, les chalutiers ne sont pas uniquement visés par les développements sur la façade maritime. Ce sont différents secteurs et c'est juste ce point que je veux faire ressortir, mais de toute façon ça reste de la pêche. Mais, ce n'est pas tout le temps la même filière qui est dans ce schéma. Et, toutes les filières n'ont pas les mêmes impacts par rapport à un parc éolien. Poser des casiers à bulots ou du filet, ce sont des arts dormants. À une éolienne tous les 900 mètres, on continue à mettre des filets entre les éoliennes. Faire du dragage ou du chalut dans un champ d'éoliennes, ça nécessite des aménagements particuliers du parc éolien que l'on vous présentera tout à l'heure.

Mme Véronique LIABOEUF

Les éoliennes ne font pas de bruit... Elles tournent. Quand j'étais petite et que j'allais à la plage avec mon grand-père, il ne fallait pas faire de bruit pour ne pas faire peur aux poissons. J'ai envie de vous dire aujourd'hui que le bruit des éoliennes, les vibrations, pose problème.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On n'a pas de parc éolien en mer en France. Donc, on n'a pas d'étude en France. Maintenant, ça ne nous empêche pas, Chercheurs français, de nous intéresser au sujet. Au Tréport, M. Laurent CHAUVAUD qui est le référent de la coquille Saint-Jacques au CNRS, est le seul, je crois, à faire des études sur la coquille Saint-Jacques. Il a plusieurs ouvrages très intéressants. Il a déterminé que le bruit notamment en phase de travaux – ça va vous faire réagir, ce n'est pas grave, c'est un Chercheur qui le dit, ce n'est pas moi – produit de la coquille Saint-Jacques. En fait, il doit y avoir une sorte de stress qui fait que...

Rires

C'est le référent international... Ça stimule la coquille Saint-Jacques et les moules. Pour les moules, ce n'est pas de lui, mais plutôt des Chercheurs aux États-Unis qui ont réalisé ces travaux-là. Il nous disait pendant cette réunion du débat public qu'il avait une installation sonore qui était quasiment équivalente aux plus gros concerts de rock. Il prenait la référence bretonne, puisqu'il est à Brest, pour faire du bruit et pour stimuler. En fonctionnement, je m'appuie sur les travaux du Museum d'histoire



naturelle belge qui s'assure des suivis des parcs éoliens belges. Donc, 10 ans de suivi. Ils viennent de fêter leurs 10 ans. Ils viennent de mettre à jour les travaux de suivi environnementaux. Les Belges confirment l'effet réserve autour des éoliennes. Sur des pieux d'éoliennes, ils ont calculé jusqu'à trois tonnes de masse halieutiques. Je ne me souviens plus de l'espèce. Je vous avoue que le rapport que j'ai eu étant en anglais. Je ne sais pas s'il a été produit en français. C'est un peu pénible.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

La Commission particulière du débat public a fait traduire le rapport belge pour le donner aux publics. Il est disponible sur le site internet du débat. Vous avez une version traduite du rapport.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Donc, finalement, l'effet récif existe bien et le bruit n'a pas d'impact sur ces espèces, s'il y a du bruit. Je sais qu'il y a une partie sur le bruit, mais je ne l'ai pas lu. L'effet récif existe, mais est-ce que vous aviez besoin d'une étude scientifique pour vous dire que l'effet récif existe ? Toutes les épaves en baie de Seine, les 2 000 épaves en baie de Seine, c'est là-dessus que vous allez pêcher.

Réactions diverses de l'assistance.

L'effet récif en tant que tel existe. Par rapport aux 10 ans de suivi des parcs éoliens en Belgique, j'ai pris les plus près. Mais allez sur les autres, c'est pareil. S'il y a du bruit, ça n'a pas eu d'impact sur la structure et l'effet récif.

Intervenant non identifié

Excusez-moi ! Pour l'instant, il y a des études sur les animaux qui sont en dessous des éoliennes. Il y a des vaches qui ne produisent plus de lait à cause des éoliennes. C'est quand même bizarre... Et, ça ne ferait rien du tout en mer... Excusez-moi ! Mais...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On va y revenir. Mon collègue de RTE va pouvoir revenir sur ces points-là. On va partir sur la carte suivante. Vous avez vu, au titre de la pêche, que l'on a travaillé par heure. Aujourd'hui, l'IFREMER est capable d'aller plus loin. Ils sont capables de récupérer les données de vente des navires, et depuis cinq ou six ans, je ne sais plus, les navires ont aussi ce que l'on appelle un *logbook*, c'est-à-dire un journal de bord électrique où finalement – vous me corrigez si je dis des erreurs – chaque patron-pêcheur va rentrer sa pêche au fur et à mesure. Il relève son chalut et il rentre les informations de pêche. À partir de ces éléments, par rapport aux émissions tous les quarts d'heure, du trait de pêche, de la vente effectuée à terre, des prix de vente moyens observés sur les criées locales, l'IFREMER est capable de nous donner, avec des carreaux un peu plus larges, puisqu'il y a du secret de statistiques, et concernent à minima cinq navires, et de reconstituer sur des carreaux de trois miles par trois miles la valeur économique de ce qu'il se passe en mer. Donc, on voit finalement qu'il y a très peu de surprises. Là où l'on avait des taches blanches de présence, on voit des taches blanches en matière économique. Là, on avait des taches très foncées de coquilles Saint-Jacques, et l'on retrouve un point économique très fort. Jusque-là, il y a à peu près une cohérence. Malgré tout, ça peut être important de s'intéresser à des filières qui ont un poids économique plus faible, mais qui sont très importantes pour la structure d'un port local. Pour rester toujours dans notre secteur, on a au large de Barfleur des carrés de l'ordre de moins de 5 000 euros par an. Il faut cinq carrés pour faire un parc éolien.

M. Alain RIGAUH

Pour la partie sud, ce n'est pas ça, je suis désolé...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Pour la partie sud, je n'ai pas dit ça... Je vous ai parlé de la partie nord... Pour la partie sud, on est ici, on est dans des carrés plus foncés. Pour la partie nord, on est sur les carreaux les plus jaunes qui sont inférieurs à 5 000 euros. Il faut à peu près cinq carreaux pour faire un parc éolien. Donc, c'est de l'ordre de 25 000 euros par an qui sont pêchés sur cet espace. Ça ne représente pas l'échelle de la Normandie. Le chiffre d'affaires de la pêche en Normandie représente 200 millions d'euros. La zone du débat public, la 5 et la 3, c'est 47 millions d'euros pour la pêche, c'est-à-dire que cette zone ne représente à elle-même dans 10 000 m² qu'un quart de l'économie de la pêche. Dans cette zone, on recherche aujourd'hui 1, 2 voire 3 % de cet espace maritime. C'est juste pour vous poser un peu les éléments de contexte. L'État s'engage dans la cohabitation d'activités, c'est-à-dire que l'État s'engage à faire le design du parc, c'est-à-dire la manière dont on pose les pieux, la manière dont on pose les



câbles, pour que ces parcs éoliens soient pêchants. Aujourd'hui, la taille des éoliennes impose que chaque éolienne soit distante de six à sept fois la taille du rotor pour qu'elle produise à plein régime et qu'elle ne soit pas déventée. C'est de l'ordre de 1,5 kilomètre à 1,8 kilomètre. Cela veut dire que les navires de pêche aux chaluts qui pêchent de quatre nœuds passeraient à côté d'une éolienne tous les quarts d'heure, s'ils pêchent dans le parc. C'est juste pour vous donner des dimensions de projections. Imaginez-vous sur une route départementale qui doit faire à peu près dix mètres de large. Le pieu fait à peu près dix mètres de large. Vous arrêtez votre voiture, deux voitures. Ça me fait mon pieu. Je reprends et je vais à 1,5 kilomètre plus loin. C'est juste pour vous donner les distances. Un champ d'éoliennes, au vu de la taille des éoliennes, c'est plutôt des éléments individuels qui arrivent plutôt qu'un champ compact en lui-même. Ce sont des dimensions quand même complètement différentes. Même l'aspect forêt se trouve beaucoup moins fort.

Mme Véronique LEMONNIER, Conseillère municipale à Barfleur

Vous confirmez que les pêcheurs auront le droit d'aller dans la zone des parcs. Ça ne sera pas interdit.

Chahut dans l'assemblée

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Les Commissions nautiques se sont réunies sur les trois parcs normands. Parlons de ce qui existe en Normandie. Elles ont préconisé aux préfetures maritimes, au vu de la façon dont ont été construits les parcs, c'est-à-dire que les câbles éoliens sont alignés dans le sens des éoliennes, on ne va pas tirer au plus court, les câbles éoliens sont rapatriés vers le poste afin de créer un seul et unique espace complètement restreint. Tous les câbles sont ensouillés. Donc, en fonction du fond, on peut aller jusqu'à 1,8 mètre. Ce sont des obligations techniques que l'État met dans son cahier des charges, et met dans son appel d'offres. Il faut que l'industriel réponde à ces conditions techniques. Donc, les conditions techniques vont jusqu'à vérifier l'ensouillage continu des câbles. Les câbles qui sont aujourd'hui posés se composent aussi de fibre optique qui permet de vérifier l'échauffement du câble, et donc de vérifier son ensouillage.

Mme Véronique LEMONNIER, Conseillère municipale à Barfleur

Est-ce que l'État laissera les bateaux y aller ? On sait très bien aussi la manière dont ça se passe... On a des histoires de sécurité... Est-ce que ce sera un engagement de l'État qui sera acté et signé ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui, ce sont les préconisations qui sont faites au préfet maritime. Et le préfet maritime...

M. Alain RIGAUH

À l'heure actuelle, avec des champs éoliens, il n'y a aucune autorisation que ce soit en Hollande, au Royaume-Uni. Il n'y a aucune autorisation de l'État.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui. Le préfet maritime s'est engagé à autoriser les pêches. Donc, l'État s'est engagé à autoriser la pêche dans les parcs éoliens du fait de ses design, du fait de l'obligation d'ensouiller les câbles et de prévoir, au-delà de l'ensouillage des câbles, un design qui permet d'éviter les risques. Sur les parcs éoliens du nord de l'Europe, au Royaume-Uni, ils sont très libéraux et laissent la main à l'industriel, et c'est à lui de voir avec les pêcheurs locaux s'il autorise ou non la pêche. En Belgique, les parcs sont clairement monoactivité, c'est-à-dire que la Belgique a fait une planification très en avance de tout le monde, mais ils sont en partie sur une planification monoactivité. Là où l'on fait de l'éolien, on ne fait que de l'éolien. Là où l'on fait de la pêche, on ne fait que de la pêche. Là où l'on fait de la zone naturelle, on ne fait que de la zone naturelle. Maintenant, ils ont des parcs éoliens où tous les câbles sont tirés au plus court. Ils ne sont pas ensouillés et ils ne peuvent pas faire de la pêche. Ce n'est pas possible. Ils essaient de développer au bout de 10 ans d'autres activités parce qu'ils s'aperçoivent bien que leur espace maritime déjà très contraint – la Belgique a la taille d'un département français, donc leur espace maritime est déjà très contraint – et ils voudraient développer d'autres activités. Quand on a fait les travaux de planification avec eux parce qu'on est dans l'obligation de travailler en interface avec eux, c'est le développement de l'aquaculture. Ce serait la seule façon de développer une activité maritime, mais aujourd'hui il n'y a pas d'industriel qui se place sur le segment de l'aquaculture. Les parcs en Allemagne sont interdits à la pêche et je crois que c'est pareil aux Pays-Bas. L'État s'engage dans tous ses schémas de concertation à toujours gérer la cohabitation



d'usages. Pour la cohabitation d'usages – est-ce que l'on peut revenir sur la carte précédente ? – je vais vous faire voir des zones de granulats. On nous dit souvent qu'il y a plein de choses en mer. Il y a un trafic maritime. Il y a le granulat. Il y a des zones environnementales et l'on ne peut plus pêcher. Je vous invite à regarder ce qu'il se passe dans une zone de granulat. Il se passe exactement la même activité. Il n'y a pas de différence de traitement. Je vous ai parlé de zones de protection environnementale sur tout le littoral ici. Ici, il y en avait une grosse. Il y a tout l'espace seinomarin aussi pour les oiseaux. Je n'y vois pas de différence d'activité. Regardez le trafic maritime au large. Il n'y a pas de différence d'activité de la pêche sur le trafic maritime au large.

Mme Malorine ROUSSEAU, Résidente de Montfarville

Je voulais poser une question sur l'impact sanitaire que pouvaient générer les champs électromagnétiques qui vont être dégagés par les raccordements, l'impact que ça pourrait avoir sur la faune et sur les terres, quand les raccordements seront à terre, l'impact sanitaire sur les humains.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je vais juste finir avec la carte. Comme ça, ça va lancer Jacques. Et moi, je vais pouvoir boire un petit verre. Jacques va commencer avec ces aspects-là parce que c'est vraiment le câble. Je finis sur les aspects de trafic maritime. On voit bien les voies maritimes qui sont au nord, donc les voies qui alimentent et qui sortent des ports du nord de l'Europe. 25 000 navires, un peu moins maintenant, en rail montant et 25 000 navires en rail descendant par an. On voit ici les navires qui vont vers le Havre et Rouen, donc qui quittent le rail ou qui remontent pour aller vers le Havre et Rouen. On voit les ferrys, dont celui d'Ouistreham, celui du Havre. Et, des navires qui viennent du nord de l'Europe et qui redescendent toucher le Havre et Rouen avant de repartir en Asie. Donc, voilà le flux maritime qui se passe. Les navires de pêche de plus de 15 mètres ont aussi une balise de suivi au titre du trafic maritime. Donc, au titre de la pêche, mais aussi au titre du trafic maritime. C'est ce nuage de points qui fait que cette couleur reste orangée partout. J'en ai fini sur les aspects cartographiques et descriptifs. Avant d'attaquer sur d'autres questions, on va peut-être parler du raccordement. La première question portait sur les risques électromagnétiques.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Jacques FRÉMAUX, de RTE, va répondre à la question de Mme ROUSSEAU sur les champs magnétiques et aux questions plus larges aussi.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Je l'ai bien noté. Je vais déjà vous dire ce qu'est un raccordement. Peut-être que vous ne savez pas tous ce qu'est un raccordement d'un parc éolien offshore. On n'en a pas en France pour l'instant. On a commencé les travaux à Saint-Nazaire et Fécamp. Les travaux ont commencé pour réaliser ces raccordements. Dans la présentation, je vais déjà vous montrer ce qu'est un raccordement. Bien sûr, je reviendrai sur la question que vous avez posée. Vous ne connaissez pas forcément tous RTE. C'est Réseau de transport de l'électricité. C'est une mission de service public. Notre rôle est d'acheminer en continu l'électricité sur l'ensemble du territoire. Notre réseau électrique est plutôt terrestre jusqu'à maintenant. Petit à petit, il va s'étendre sur la mer puisque nous avons aussi en responsabilité la construction et la maintenance de ce réseau électrique en mer. Vous avez sur cette carte différents projets de parcs éoliens. On en a parlé tout à l'heure. Il y a sept parcs éoliens posés en France qui ont été décidés. Ça va de Dunkerque jusqu'à Noirmoutier. Les travaux ont commencé à Saint-Nazaire et Fécamp, mais aussi Saint-Brieuc que j'oubliais. Le prochain à partir sera sans doute Courseulles-sur-Mer en début d'année prochaine. On a également des parcs éoliens flottants. Ce sont des fermes expérimentales de 4 mégawatts, mais effectivement à terme l'on aura également des parcs éoliens commerciaux à une puissance 10 fois plus importante. RTE représente 8 000 personnes au niveau national, avant on était EDF. Depuis 2000, on est dans une structure indépendante. Nous sommes 8 000 et notre mission est d'acheminer l'électricité. Notre réseau est un réseau de haute et très haute tension. Ça va de 63 000 volts à 400 000 volts. Vous avez sur la carte en rouge les réseaux de 400 000 volts. On peut voir les lignes rouges sur la Normandie. Il y en a un certain nombre et notamment sur la côte. Les lignes vertes représentent les réseaux de 225 000 volts.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Je précise, pour l'ensemble du public parce qu'il est vrai que l'on ne voit pas très bien tout au fond, que vous retrouverez l'ensemble des présentations sur le site internet du débat public dans la rubrique des événements passés, d'ici une semaine.



M. Jacques FRÉMAUX, RTE

On a également des lignes frontalières. On a 50 lignes avec les pays européens. Et la dernière construction qui va être mise en service en fin d'année est un câble entre la France et l'Angleterre au niveau de Caen. C'est du courant continu avec une capacité de 1 000 mégawatts. RTE et l'équivalent anglais ont la charge de construire ce réseau. C'était juste pour présenter RTE.

Qu'est-ce que le raccordement ? Il y a plusieurs composants dans un raccordement. Notre frontière avec la production, c'est maintenant le poste électrique en mer. On a beaucoup parlé d'éoliennes en mer. Ces éoliennes vont produire de l'électricité, mais il va y avoir des câbles interéoliennes. Toute cette électricité va être acheminée dans un poste électrique en mer dont son rôle sera de capter cette électricité, de monter en tension cette énergie produite. On va monter en 225 000 volts. C'est le rôle du poste électrique en mer. C'est 40 mètres sur 40 mètres sur 40 mètres, à peu près. À trente kilomètres, vous n'allez pas le voir. C'est clair. Par contre, à Courseulles-sur-Mer, le poste électrique en mer va être à quinze kilomètres du rivage. Je pense, par beau temps, effectivement que l'on verra cette structure au large de Courseulles-sur-Mer. Le poste électrique en mer est le premier élément du raccordement.

Ensuite, nous avons les liaisons sous-marines. Cette liaison sous-marine va acheminer l'électricité du poste électrique en mer jusqu'à la côte. En matière de liaison sous-marine, sur des puissances de 1 000 mégawatts, par exemple, à Courseulles-sur-Mer, on a deux câbles de 225 000 volts. Donc, logiquement, là, on a une puissance supérieure d'environ deux fois. Courseulles-sur-Mer, c'est 500 mégawatts. Là, on parle de 1 000 mégawatts. Donc, on double la puissance. On pourrait dire que s'il faut deux câbles pour Courseulles-sur-Mer, il en faudrait quatre. On est en train de travailler sur ce sujet pour passer de quatre à trois câbles parce que ce serait intéressant en matière de coût de raccordement.

Je vous dresse trois cas de liaisons sous-marines. On arrive sur la côte. On va voir que la partie terrestre de ce raccordement va être du câble souterrain. Ce matin, j'étais en atelier numérique. On me posait la question de savoir si ça pouvait être des liaisons aériennes. Ce serait possible. On peut faire des lignes de 225 000 volts en aérien. Dans ce projet, on n'est pas du tout sur une liaison aérienne. On est vraiment uniquement sur des câbles souterrains, comme les premiers parcs. On reste uniquement en souterrain. C'est un peu plus cher, mais c'est comme ça. Il y a une volonté de faire des raccordements en souterrain. On aura trois câbles souterrains. Entre le câble sous-marin et le câble souterrain, on appelle ça une jonction d'atterrissage. On verra également des photos tout à l'heure. On a ce qu'on appelle le poste intermédiaire de compensation. On n'avait pas ça sur les premiers parcs, mais les études ont montré, dès lors que l'on a une puissance de 1 000 mégawatts et des parcs à trente kilomètres du rivage, ça nécessite ce type d'installations électriques. Ce sont des postes électriques qui vont être à un ou deux kilomètres de côte, et qui vont devoir être construits pour faire de la compensation. C'est une installation qui peut faire deux ou trois hectares. Un poste électrique de ce type n'est pas anodin non plus. C'est une installation pour laquelle le lieu ne sera pas simple à trouver.

Mme Christiane TINCELIN, Adjointe au Maire à Barfleur

J'imagine, dans le projet, que vous avez déjà dû réfléchir aux implantations de futurs postes. Comme vous dites, ça ne fait pas un terrain de 1 000 m².

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Très clairement, si c'est pour me dire l'endroit auquel vous envisagez de mettre ce poste intermédiaire de compensation, aujourd'hui, on n'a pas du tout envisagé d'endroit en particulier parce que ça va dépendre de l'implantation du parc. On connaît les points de départ et d'arrivée. On doit définir l'implantation du parc. Après, il faudra réfléchir au raccordement et au tracé. C'est la dernière slide de ma présentation. C'est toute cette phase de concertation qui va commencer à partir de l'année prochaine, à partir du moment où l'on aura défini la localisation du parc.

Mme Christiane TINCELIN, Adjointe au Maire à Barfleur

Oui, mais à partir du moment où le parc est défini, il faut aussi trouver les terrains pour construire sur quelque chose. Donc, ça ne peut pas non plus être fait n'importe où non plus.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Ça ne sera pas fait n'importe comment et ça fera l'objet d'une concertation, de toute façon. L'objet de ma présentation est de vous dire qu'il y a ce type d'installations. De même que l'atterrissage, on va le



voir tout à l'heure, est aussi quelque chose avec des enjeux. Ce sont des choses qu'il va falloir bien concerter pour identifier les enjeux. Donc, poste intermédiaire de compensation, c'était la lettre D. Liaisons souterraine, E. On a des liaisons souterraines d'une trentaine de kilomètres à peu près peu importe l'implantation du parc. On arrive au poste RTE. Ce qui sera souvent le cas, ce sera un poste existant qu'il faudra agrandir pour accueillir cette production d'énergie. Donc, un raccordement c'est quand même pas mal de choses.

Pour le raccordement en mer, vous avez plus de photos pour vous rendre en compte. Ça commence déjà par la conception et la préparation. La conception, ce sont des études géophysiques, géotechniques, IPSO, des études halieutiques pour voir le fond marin. La façon de poser le câble est différente selon le fond marin. Vous avez une photo du câble sous-marin. C'est quelque chose qui a la taille d'un ballon de football où chaque mètre pèse environ 120 kilos. Ça vous donne à peu près le poids et la dimension de ce câble avec les trois phases dans le même câble. Pour les travaux en mer, ce sont des navires très particuliers. Ce sont des navires câbliers qui peuvent embarquer 5 000 tonnes de câbles. Ils auront pour rôle d'aller chercher le câble sous-marin là où il a été produit, de le rapporter près du site du parc et de poser le câble. On en a un peu parlé tout à l'heure. RTE a l'obligation, après les travaux, que l'activité de pêche reprend. C'est vrai pour les premiers parcs. Pour Courseulles-sur-Mer, ce sera comme ça et pour les futurs parcs, je pense, que ce sera également comme ça. Notre technique privilégiée est l'ensouillage du câble, c'est-à-dire d'ensouiller le câble à une profondeur suffisante pour que pendant 25 ans, ce qui représente à peu près la durée de vie d'un parc, le câble n'empêche pas la pratique de la pêche. C'est la durée de concession des parcs actuellement et qui vont être en construction. L'ensouillage est la technique privilégiée pour l'installation de ces câbles. Ça se réalise grâce à des techniques bien particulières. Quand on ne peut pas ensouiller, on a d'autres techniques, des types de matelas, des roches, de façon à maintenir l'activité de pêche après les travaux. C'est clairement une de nos obligations.

En ce qui concerne l'atterrage, c'est là où l'on va avoir le raccordement entre sous-marin et souterrain. Ce sont des travaux sensibles et stratégiques puisque c'est le câble qui va venir sur la côte. Donc, il faut trouver ces endroits pour faire ces atterrages. En phase de travaux, ça crée effectivement un peu de désordre. Ce sont des travaux qui vont durer quelques semaines à quelques endroits selon les endroits et le type de technologie utilisé. On a deux techniques pour faire arriver le câble.

1. Une technique en tranchée ouverte. C'est ce que vous avez sur la photo.
2. Une technique avec du forage dirigé. C'est une technique qui a été utilisée notamment pour faire la liaison France – Angleterre que j'ai évoquée tout à l'heure. C'est un peu comme une perceuse. On va mettre un fourreau. C'est dit simplement, mais c'est très compliqué. Ce sont des techniques que l'on sait faire, quand on doit passer sous une dune, par exemple. On utilise alors la technique de forage dirigé.

Pour la jonction d'atterrage, vous avez ici un exemple d'atterrage en photo. Une fois que les travaux sont terminés, on rebouche tout ça. On en a quelques-unes dans la Manche. On alimente les îles anglo-normandes grâce à des jonctions d'atterrage.

Pour la photo suivante, ce sont les travaux de la liaison souterraine. En général, on met deux paires de câbles. Là, on va avoir des câbles avec une phase à chaque fois. Vous avez deux liaisons de 225 000 volts. C'est une tranchée de 1,5 mètre de large et 1,5 mètre de profondeur. Il y a un bloc béton dans lequel on met les fourreaux, et à l'intérieur il faut mettre le câble. C'est ce que l'on va faire. Après, effectivement, il va falloir travailler le sujet des tracés, mais pour les techniques de liaisons souterraines, c'est du standard. On est en 225 000 volts et c'est des choses que l'on fait. On a fait ce type de choses dans le centre de Rouen, il y a un an pour refaire le réseau qui était arrivé à bout de course. C'est clairement des travaux que l'on fait assez souvent.

Pour le raccordement du poste électrique, c'est un invariant. À partir du moment où l'on va nous dire que le parc est ici, on sait qu'il va falloir aller au poste de Manuel parce que c'est là où effectivement on a un poste de 400 000 volts. À partir de là, on a déjà les lignes et qui permettent l'évacuation de 1 000 mégawatts. C'est l'étang de Bertrand. Même si vous allez là-bas, il faut vraiment y être tout près pour le trouver parce qu'il est caché par des allées bocagères.

Pour les enjeux de raccordement sur la partie terrestre, on va balayer un peu les différents points de la région. On va commencer par la zone Seine-Maritime est. Les enjeux portent sur l'agriculture, la topographie des falaises et le tourisme. Ce sont ces enjeux qui sont pris en compte pour la réalisation de ce raccordement. C'est pour la zone Seine-Maritime est. Pour la zone maritime ouest, c'est un peu la même chose avec une particularité dans la mesure où l'on va arriver sur la zone du Havre. On a



effectivement la partie industrielle de la zone du Havre. Sinon, pour la topographie, à partir du moment où vous avez des falaises, il faut trouver des valleuses. En dernier, on a la zone du Cotentin, le Bocage normand, des sites Natura 2 000. On a un aspect environnemental qui est très important dans la région. La slide suivante doit reprendre la partie agricole. C'est quelque chose que l'on doit regarder et prendre en compte. Le fait d'avoir un aspect bocager très important, ça rend presque impossible le tracé tout droit des câbles. On serait plutôt sur ce secteur-là à suivre des routes ou des chemins pour y installer nos câbles pour rejoindre le poste de l'étang de Bertrand. C'est la partie agricole, mais vous avez aussi une particularité ici. C'est la conchyliculture. Je rappelle qu'il faut passer de la mer à la terre. Vous avez les parcs conchylicoles qui sont mis en rouge sur la carte. C'est une difficulté. Je ne vais pas dire que c'est une impossibilité, mais c'est une difficulté. Il est clair que l'on ne va pas faire de tranchées au milieu d'un parc conchylicole. Ce n'est pas envisagé. On essaiera plutôt de les éviter. Si c'est trop compliqué de les éviter, une autre technique d'installation du câble serait de mettre en forage dirigé. L'idée serait alors de passer en dessous ou de passer à côté, mais pas au milieu.

Concernant les impacts de raccordements, ils sont de deux types.

1. Les impacts temporaires en phase de chantier. C'est classique : bruit ; circulation ; activité de pêche ; activité agricole ; tourisme. Pour un câble souterrain, je me rappelle, on fait 200 mètres à la semaine. Là, on parle de trente kilomètres de câble. C'est au moins deux ans de travaux avec beaucoup de personnes. Sur le parc de Courseulles-sur-Mer, c'est ça. On a deux ans de travaux pour réaliser la liaison souterraine qui fait vingt-cinq kilomètres.
2. Les impacts permanents. C'est plutôt au niveau du poste électrique où il peut y avoir un phénomène de bruit, mais on a des techniques. On a des installations paysagères au niveau du poste.

Vous avez posé une question tout à l'heure sur les champs électromagnétiques. C'est un impact. Qu'en est-il des CEM sur les raccordements ? On est sur une tension de 225 000 volts. Vous avez du champ magnétique et du champ électrique. Le champ électrique est nul puisque c'est une technologie de câble. Dès lors que vous avez un écran, il n'y a pas de champ électrique. Pour le champ magnétique – je suis désolé, je rentre un peu dans le détail, mais je suis obligé de parler de ce type de sujets – ça va dépendre du courant qui est dans le câble. Plus le courant est important, plus le champ magnétique est important. Par contre, dans un câble, vous avez trois phases qui sont l'une à côté de l'autre. Vous avez la somme de trois champs magnétiques de chacune des phases qui vont se compenser. Du coup, on va avoir un champ magnétique d'un câble qui est nettement moindre qu'une ligne de 400 000 volts. Un champ magnétique d'un câble, c'est quelques micros Tesla. C'est la particularité d'un câble. Le fait d'avoir les trois phases dans le même câble limite le champ magnétique global. Ce n'est pas nul, mais ça limite beaucoup. Après, est-ce nocif sur la santé, des animaux, des personnes ? Concernant les personnes, on est sur une limite européenne qui est de 100 micros teslas. Donc, un câble, je le rappelle, c'est quelques micros teslas par rapport à 100 micros teslas. On est très très loin des seuils à ne pas dépasser.

Intervenante non identifiée

Par rapport à une ligne haute tension ?

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Pour une ligne haute tension, vous avez 400 000 volts, par exemple. Ça va dépendre du transit de la ligne, bien sûr, mais vous pouvez monter à 10 ou 15 micros Tesla. On est très loin et un câble, je vous dis, c'est quelques micros teslas. Le fait qu'il soit à un mètre du sol va aussi faire diminuer ce champ électromagnétique. Quand vous allez à cinq mètres du câble, je peux vous dire qu'il n'y a rien du tout, alors qu'avec une ligne, vous allez pouvoir en mesurer sur quelques dizaines de mètres. Vous avez tous chez eux du champ électromagnétique dans la maison. On en a tous chez nous. Mesurez un champ électromagnétique à côté de votre allée, vous allez voir... Vous allez en trouver aussi...

Mme Christiane TINCELIN, Adjointe au Maire à Barfleur

Je voudrais revenir sur l'activité pêche. Tout à l'heure, vous avez dit que l'État autoriserait la pêche dans le champ d'éoliennes. Très bien, mais pendant les travaux. Les travaux durent deux ans. Pendant deux ans, ça veut dire qu'il n'y aurait pas d'activité de pêche.



M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Je réponds pour le raccordement. Je vais laisser M. LEVALLOIS compléter. Pour la partie raccordement, j'ai parlé de deux ans, mais c'est sur la partie terrestre. Sur la partie marine, je m'occupe du raccordement de Courseulles-sur-Mer. Les travaux vont durer deux fois deux ou trois semaines. C'est vraiment en nombre de semaines que ça compte. C'est plusieurs semaines voire quelques mois. C'est la première des choses. Pendant la construction, le navire câblé que vous avez vu tout à l'heure doit arriver près du rivage pour apporter le câble quinze kilomètres plus loin.

Mme Christiane TINCELIN, Adjointe au Maire à Barfleur

Non... C'est vrai que la question s'adresse plus à M. LEVALLOIS. Je parle de la construction des éoliennes.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Je propose que Jacques termine sur le raccordement. Après, Damien prend la parole pour répondre sur la construction du parc.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Je vais juste terminer sur le raccordement. On est sur des durées maximales de quelques mois. Après, il faut regarder le meilleur moment pour faire ces travaux et gêner le moins possible la mise en place du câble, pour éviter, par exemple et si possible, la coquille Saint-Jacques. L'engagement que nous avons pris avec le Comité des pêches, c'est de regarder la perte occasionnée par ces travaux sur une activité de pêche, et donc d'avoir un processus d'indemnisation puisque le préjudice direct lié à nos travaux, dans un cas comme ça, est quelque chose que l'on met en place avec le Comité des pêches. C'est ce qu'il se met en place pour les travaux réalisés entre la France et l'Angleterre.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Je vais inviter Jacques à finir rapidement sa présentation. On garde votre question et l'on redonne la parole... Sinon, on va aller vers Damien pour revenir à Jacques. Je suis sur le bateau et que je risque d'avoir le mal de mer. Terminez très rapidement. Il vous reste deux slides, je crois.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

C'est juste pour dire que je vous ai présenté ce qu'est un raccordement. Vous voyez que c'est quand même assez complexe. Il y a enjeux derrière. Trouver des tracés de trente kilomètres sur la partie terrestre ne se fait pas comme ça. En France, il y a un processus que l'on appelle la concertation Fontaine. C'est un processus qui oblige le maître d'ouvrage que nous sommes à venir concerter sur le terrain pour identifier les inquiétudes et les tracés de moindres impacts pour implanter ce réseau. Ça se fait ensuite sous l'égide du Préfet. Nous avons donc validé les inquiétudes et les fuseaux de moindres impacts. Tout ça va être fait dans le courant de l'année prochaine où il y aura cette phase de concertation, si bien sûr il y a un parc au large de Barfleur. On viendra concerter avec vous pour voir la manière dont on peut implanter ces ouvrages dans le périmètre.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Merci, Jacques. On va redonner la parole à Damien pour qu'il puisse répondre à la question de Madame sur la phase de construction d'un parc. Mais, il y a peut-être une question liée au raccordement. Monsieur, présentez-vous.

M. Frédéric SOUL, Océanographe

Je voulais savoir s'il y avait une distance maximale à respecter vis-à-vis de la perte de puissance qu'il y a le long du câble et à vis-à-vis du coût du câble lui-même. Je parle de la limite de distance du parc. Le long du câble, il me semble qu'il y a une perte de puissance. Plus le câble sera long, plus ça va engendrer un coût économique. Donc, est-ce qu'il existe une distance maximale par rapport à la côte pour implanter le parc éolien ?

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Plus le raccordement va être long, mais c'est surtout sur la partie marine... Dans le coût du raccordement, vous avez la partie marine qui compte plus de 50 % du coût du raccordement. Plus le raccordement va être long, plus le coût va être important. On estime qu'un prolongement de dix kilomètres nous augmente de 10 % le montant du raccordement. Après, en matière de limite technique, il n'y a pas de déperdition de puissance. C'est vraiment cet aspect d'énergie réactive qui fait que plus le câble est long, plus à un moment donné il va falloir faire de la compensation au milieu



de ce câble pour rebooster le câble. C'est seulement cette particularité qu'on n'a pas sur les premiers parcs parce qu'on est sur des longueurs de quarante kilomètres – 25 + 15 – au total. Là, on est en train de parler de distance de quatre-vingts kilomètres à peu près. C'est pour ça qu'il y a cette nécessité d'avoir ce poste de compensation en intermédiaire. Je n'en ai pas parlé, mais peut-être du coup que ça vous trotte dans l'esprit pour certains. Il y a une autre technologie qui s'appelle le courant continu. C'est une chose que l'on a regardée, mais ce n'est pas un standard retenu pour ce type d'installations, c'est-à-dire 1 000 mégawatts à quatre-vingts kilomètres. Si l'on était au-delà de cent kilomètres ou 1 000 mégawatts, on pourrait envisager cette technologie.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Damien, voulez-vous répondre à la question qui était posée ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Sur la construction d'un parc, bien sûr elle s'étale sur plusieurs périodes de travaux et plusieurs types d'installations. D'abord, il y a la préparation même du terrain et la mise en place des pieux. Cette phase de travaux peut se conduire par phase, par différents secteurs, c'est-à-dire que la zone où il y aura les navires pour travailler pendant cette période, il est clair qu'il n'y aura pas de pêche. Puis, viendra la pose des câbles interéolienne. Dans ce cadre, des navires viendront poser des câbles, comme l'a expliqué Jacques tout à l'heure. Ils ne doivent pas être gênés pendant cette période. Après vient la pose du mât qui est celui que l'on voit réellement, puis la nacelle et les pales. On voit que l'on a ces différentes phases qui peuvent se dérouler sur un temps – je crois me souvenir – d'environ deux ans. Après, une fois que tout est installé, la possibilité de pêche est de nouveau autorisée. Je n'ai pas dit tout à l'heure, sur les parcs de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe – Le Tréport, la Grande Commission nautique a préconisé que seuls les navires de moins de 25 mètres puissent y aller en ce qui concerne la pêche. Nos flottilles de pêche ne seraient globalement pas impactées par une interdiction d'y aller. Par contre, des navires plus gros qui viendraient de l'étranger ne pourraient pas y aller. C'est un élément aussi à prendre en compte. Pour remettre en perspective ce que je vous ai dit tout à l'heure, à propos des 10 000 km², on est en train de chercher 150 km² s'il y a un parc. S'il y a deux parcs, 300 km². On est en train de chercher 1 à 2 % de cet espace. Comme je vous ai dit, ces 1 ou 2 % ne représentent qu'un quart de l'activité. La zone de 10 000 km² représente un quart de la valeur économique de la pêche en Normandie. C'est juste pour vous rapporter les 10 000 km² ne représentent qu'un quart de la valeur économique de la pêche, mais 1 ou 2 % de cet espace sont à rapporter à ces éléments. On va chercher les zones qui sont les moins pêchées, c'est-à-dire que toutes les zones ne sont pas équivalentes. Même pendant la phase des travaux, au même titre que Jacques l'exprimait, il y aura de la part de l'industriel forcément une compensation que l'on est capable – même l'État – de mesurer. Comme je vous l'ai dit, on est en capacité de retracer tous les traits de pêche des navires. Puisque l'État est maître d'ouvrage, on a accès aux informations, ce que n'aurait pas un industriel. Un industriel n'aurait pas droit d'avoir ces informations, mais aujourd'hui l'État qui est maître d'ouvrage peut se permettre d'aller regarder ses propres données, et peut donc définir les niveaux de compensations qui seraient à apporter. Donc, on saurait aller chercher avec un recul d'une année. Donc, à partir d'aujourd'hui puisque l'IFREMER a lancé ses travaux de valeur économique des zones depuis 2018. Donc, à partir de 2018, si ce projet arrive dans les années 2028, on aura dix ans de retour pour déterminer la valeur économique qui serait perdue dans une zone. On peut faire mois par mois, pêcherie par pêcherie. On pourrait déterminer que ces travaux se feraient au mois de mars, impactant telle pêcherie, tel type de navires, etc., et l'on pourrait l'indemniser dans ce sens.

M. Jérôme DAOULT, Saint-Vaast-la-Hougue

Ma question porte sur les parcs. Vous parlez d'un parc, deux parcs. Un parc représente un gigawatt et ça fait 83 éoliennes.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je n'aime pas parler de parcs. Je vous explique la raison pour laquelle je n'aime pas parler de parcs. Si demain, dans le débat public, l'on voit qu'il y a une zone de 300 km² qui sort. C'était la question d'origine du débat public. Si cette zone est à peu près uniforme, pourquoi ne pas faire dans toute cette zone un seul parc de deux gigawatts ? Je pense que l'idée de RTE de parler de puissance, donc aujourd'hui trois câbles représenteraient 900 mégawatts, un peu moins d'un gigawatt, ça restreindrait ce que l'État a envie de dire : quatre câbles et 1,2 gigawatt. Ça ne serait donc plus de 150 km², mais peut-être 170 ou 180 km². La notion de parc est assez... Si l'on regarde ce qu'il se passe à l'étranger, généralement au Royaume-Uni, Allemagne et Danemark, ils ont de grandes zones qu'ils



redécouper par industriel. Ce sont plutôt de grandes surfaces qui sont redécoupées en fonction du moment de l'appel d'offres de ce qui est nécessaire pour l'État en matière de production électrique, de planification de production électrique pour les années à venir. Donc, c'est plutôt dans ce sens-là.

M. Jérôme DAOULT, Saint-Vaast-la-Hougue

En l'occurrence, les 83 éoliennes seront localisées au même moment. Est-ce qu'il n'y en aurait pas 40 d'un côté et 40 de l'autre ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Ce serait une solution, si, par exemple, le public préconisait plutôt à l'État de faire plusieurs petits parcs, dans des zones qui ne seraient absolument pas pêchées, si c'est seulement l'aspect pêche qui est recherché, ou dans une zone où il n'y aurait pas du tout d'impact environnemental, mais qui ne serait que de 70 km². Il faudrait donc faire plusieurs mitages. Ce matin, il y avait un atelier comme il y a eu à Saint-Vaast-la-Hougue la semaine dernière. Quelqu'un qui était plutôt en charge des aspects environnementaux disait que le mitage n'est pas bon pour l'environnement. Il faudrait plutôt concentrer. Une concentration avec un pieu tous les nautiques, tous les miles, ce n'est pas non plus une concentration très forte, mais il faudrait plutôt avoir quelque chose d'homogène à un endroit que du mitage à plusieurs endroits. Au titre de l'avifaune, l'on crée aussi des effets barrière. On a du mal à créer réellement des couloirs. Il faut regarder les effets cumulés des parcs les uns derrière les autres. Mais, il n'y a pas de zone verte. On ne va pas superposer toutes les cartes et dire que c'est là et il ne se passe rien. Il y a toujours quelque chose que. Ça peut être une activité économique, des éléments ou des compartiments environnementaux à protéger. Il se passe toujours quelque chose.

Mme Cécile PAPILLON, Épouse de pêcheur

Je suis femme de pêcheur. J'ai une question sur la durée de vie de vos éoliennes. Est-ce que vous la connaissez ? Comment recyclez-vous vos éoliennes une fois qu'elles sont mortes ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Les parcs sont donnés pour principalement une trentaine d'années. Les concessions au domaine public maritime, quand c'était dans les eaux territoriales, c'était plutôt pour une durée de 40 ans, ce qui permettait de prévoir la période d'installation et la période de démantèlement. Lorsqu'un industriel achète des éoliennes à un fournisseur d'éoliennes, il y aura Cherbourg-en-Cotentin comme fournisseur de pales, il achète une machine pour qu'elle dure 30 ans. Et concernant les éoliennes, en matière de recyclage, à 90 %, c'est du métal. C'est la partie métallique, donc il n'y a pas de souci. Après, il y a des parties électroniques. Et, il reste à traiter finalement la pale en elle-même. C'est le même type de problématique rencontré avec nos navires de plaisance voire professionnel, donc navires plastiques. Il faut finalement créer la filière de retraitement pour ces pales puisqu'on a quelques déchets ultimes. À ce jour, la filière de démantèlement n'existe pas. Les éoliennes sont en cours de production. Il n'y a qu'un parc danois qui a été démantelé et c'était de petites machines. On était sur 0,3 mégawatt. Aujourd'hui, on est en train de vous parler d'éoliennes de 12 mégawatts. Dans les années 1990, quand on mettait une machine de 0,3 mégawatt, à terre on en avait de 2 à 3 mégawatts. On n'a pas encore de filière de démantèlement, mais c'est pour vous donner une idée. Le seul souci porte sur la pale au même titre que les navires de plaisance et les navires plastiques de pêche. Ce n'est pas la filière éolienne qui utilise le plus de plastique ou de composants.

Mme Cécile PAPILLON, Épouse de pêcheur

On est en train de parler d'écologie, Monsieur. On n'est pas en train de parler [hors micro].

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui, mais vous n'avez pas de bon choix, Madame. Il n'y a pas de bon choix. Je vous l'ai dit tout à l'heure. C'est bien parce que vous allez me faire rappeler les objectifs des politiques de l'État parce que je n'en ai pas parlé tout à l'heure. L'objectif des politiques de l'État est avant tout de réduire la consommation d'énergie. C'est le premier point. D'abord, je ne produis pas d'énergie et je réduis ma consommation. Ça nous concerne tous. Le deuxième point de politique de transition énergétique, c'est que je suis efficace dans ma consommation d'énergie. Ce sont toutes les politiques, par exemple, d'isolation de bâtiments. Et, le troisième point, c'est seulement la mise en place d'énergies renouvelables. Pourquoi ne peut-on s'attaquer à ce point en troisième temps ? Aujourd'hui, grâce au nucléaire, on a une énergie qui est décarbonée en France. Notre but est d'injecter de l'énergie renouvelable en vue de consommer plus d'électricité et de réduire la part de carbone. Donc, les objectifs sont de réduire le charbon, réduire le fioul et réduire le gaz, de compenser ces éléments à la



fois par le parc éolien, mais surtout et avant tout de consommer moins d'énergie. Je vais vous prendre les éléments qui circulent. Je crois que c'est M. JANCOVICI qui dit ça. Nous sommes, pays occidentaux, le nabab de l'époque avec 400 esclaves quotidiens à notre service. Comment est-ce que l'on fait pour réduire de 16 % ces objectifs à 2028 ? Réduire notre consommation d'énergie de 16 % veut dire que l'on devra nous passer de 16 % de l'énergie, soit d'une soixante d'esclaves tous les jours.

Mme Catherine MARREY

Je voulais connaître la chronologie des décisions. Est-ce que l'on choisit d'abord le parc en mer, son emplacement avant d'étudier son rattachement terrestre ? Est-ce que l'on choisit le parc en mer en fonction des possibilités de raccordement sur terre ? Il y a des endroits où le raccordement terrestre est difficile. Y a-t-il une chronologie ?

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui, il y a une chronologie. Celle qui a été choisie se base sur une macro étude de RTE qui nous a dit que l'on pouvait raccorder sur les trois zones. Il y a des difficultés, mais c'est possible. Globalement, on se réfère techniquement à RTE.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

On nous avait demandé de regarder la possibilité technique de raccorder 1 000 mégawatts sur chacun des postes. Du coup, on a réservé une capacité d'accueil de 1 000 mégawatts sur chacun des postes. Cette première étape a effectivement été faite.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Et après, au vu des échanges, on ne s'est pas trompé. C'est avant tout et malgré tout l'aspect maritime qui ressort des débats, et je pense que l'État n'a pas fait d'erreur en proposant plutôt au public de se prononcer sur le positionnement des parcs éoliens plutôt que de se prononcer sur le raccordement. Malgré tout, le raccordement fait partie du débat. Demain, il y aura un atelier raccordement en Visio. Si les débats, au titre de cet atelier raccordement, font ressortir qu'une personne au sein de RTE n'a pas vu une composante particulière, ça pourrait peut-être changer la donne et fermer un lieu de raccordement, et potentiellement fermer l'espace maritime qui était lié à ce raccordement.

Mme Catherine MARREY

On n'a pas beaucoup d'informations sur le raccordement...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Si ! Vous avez sur les cartes toutes l'étude environnementale. Il y a tout un aspect environnemental. C'est en ligne. Une étude environnementale a été réalisée par un cabinet en charge des productions. Il s'agit d'une étude bibliographique environnementale puisque l'on va attaquer les études en mer, s'il y a un parc éolien l'année prochaine. Il y a toute une partie terrestre sur le raccordement.

Je vais revenir sur ce qu'il s'est dit tout à l'heure sur l'énergie alternative ou l'énergie continue. Est-ce qu'un parc éolien pourrait être raccordé de la Seine-Maritime, un parc éolien au large de Barfleur ? Ça obligerait à changer de technologie. Ça obligerait à augmenter le coût de raccordement. C'est à l'État de prendre cette décision. Vous savez que l'on serait alors dans ce cas surveillé par une autorité indépendante au même titre que la Commission nationale du débat public qui est en charge d'organiser ces débats, d'écouter le public. Il y a une autorité indépendante sur l'énergie qui s'appelle la Commission de régulation de l'énergie. Cette commission de régulation de l'énergie pourrait dire à l'État qu'il ne doit pas s'engager dans cette direction pour protéger le citoyen, avoir des coûts de l'énergie cohérents, et pourrait interdire à RTE de faire cette liaison. La Commission de régulation de l'énergie se prononce sur les investissements que va mener RTE dans les années à venir.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Pour compléter la réponse, il est très important pour RTE d'avoir une vision future de ces projets éoliens. On parle de planification. Vous voyez que ça va avoir un impact sur les réseaux. Plus on sait à l'avance où vont être les prochains parcs, plus on pourra optimiser les raccordements. C'est vraiment un point qu'il faut avoir en tête.



Mme Micheline DE ROODENBEKE

Je vois beaucoup de contradictions dans votre projet. Pour revenir sur l'impact environnemental, M. ASSELINE tout à l'heure a précisé qu'on les verrait de très loin. Quand on habite un peu dans la région et que l'on sort de Saint-Vaast-la-Hougue, on voit par temps clair puisque c'est un [incompris] remarquable, le château d'eau et le clocher de Grandcamp-Maisy. Donc, si l'on ramène à hauteur du clocher et du château d'eau de Grandcamp-Maisy au nombre de kilomètres et de miles, puisqu'on est en mer, on les verra de toute façon parce qu'on n'arrive pas à 250 mètres de haut, je pense. Donc, on les verra de très loin... Deuxièmement, on est excédentaires au niveau de l'énergie. Donc, pourquoi nous mettre en plus cette électricité ? On a notre centrale qui fonctionne. Troisièmement, on veut un tourisme de mémoire. On est en train de replacer les tours de Vauban, les plages du Calvados au niveau du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourquoi déjà se mettre un handicap au niveau touristique, qui comme l'on sait, est une très grosse part du PIB en France ? Je ne vois pas l'intérêt...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

À Grandcamp-Maisy, en effet, on est à peu près trente kilomètres des tours de Saint-Vaast-la-Hougue. On voit le château d'eau. C'est la même distance que le parc éolien de Bricqueville qui est juste derrière Grandcamp-Maisy dont je parlais tout à l'heure. Sur les aspects touristiques et paysagers, je ne peux pas exprimer pour vous ce qu'est le paysage. Le paysage est propre à chacun. On en a sa propre image. Il y a des paysages industriels. Il y a des paysages urbains. Il y a des paysages naturels. Il y a des paysages construits. Les tours de Saint-Vaast-la-Hougue représentent un paysage construit. Il peut être immatériel dans le sens où ce serait la représentation que l'on s'en fait. Il peut être matériel. Je ne peux pas vous dire ce qu'il faut penser du paysage. Par contre, on peut dire que la protection de nos paysages passe aussi, et vous êtes concernés dans cette région, notamment sur toutes les plages sud de Saint-Vaast-la-Hougue et toutes ces digues, sur la montée des eaux, et sur la manière dont le territoire s'engage dans la protection de son paysage en participant finalement à lutter contre l'émission de carbone. Vous allez me dire que ce n'est pas un parc éolien qui va sauver les digues. C'est la dynamique qui est engagée. Vous pouvez penser comme vous le voulez. Quand je naviguais, je me souviens à Dubaï, j'ai acheté mes piles un soir en sortant du navire et j'ai discuté avec le petit vendeur, un Pakistanais, qui me parlait de la France. C'était en 1995, c'est vieux... Il me parlait des manifestations en France. Un Pakistanais, exilé de son pays, à Dubaï, me parlait de la France. Regardez l'impact global que nous, Occidentaux, avons sur d'autres pays et la dynamique que l'on peut engager. C'est de ça que je vous parle. Après, vous pouvez y croire ou ne pas y croire.

[Inaudible – hors micro]

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Les dynamiques européennes en matière de protection environnementale sont reprises après. L'Europe a un impact très fort sur les dynamiques internationales à ce sujet. Vous pouvez penser ce que vous voulez de la Conférence climat à Paris, mais c'est celle que finalement Donald TRUMP a quittée. Ce sont des dynamiques internationales qui peuvent se mettre en place, mais qui ne peuvent être portées que si nous le faisons. Le projet de parc dont je vous parle aujourd'hui s'inscrit aussi dans cette dynamique. Maintenant, pour la production électrique, l'État français essaye de répartir selon les territoires les productions. Nous produisons, nous mangeons du pain tous les jours. Pourtant, nous ne produisons pas ici, par exemple, dans le Cotentin, les céréales pour manger notre pain. Chaque région a ses forces. La force de la Normandie est de produire de l'énergie pour alimenter d'autres régions. La force de la Normandie, ici, sur ces projets est d'avoir un espace maritime. C'est un soutien. C'est le fonctionnement de l'État français. Chacune des régions apporte sa contribution à l'ensemble de l'élan national. Vous me croyez ou vous ne me croyez pas, mais je vous dis simplement la manière dont ça fonctionne.

M. Alain RIGAUH

La région PACA fait-elle partie des bons élèves en matière électrique ? Est-ce qu'il y a des centrales nucléaires dans le sud ? Non, je ne pense pas... Les éoliennes, je ne crois pas... C'est bizarre. C'est toujours la Normandie... Il n'y en a pas non plus sur la côte de l'Atlantique...



M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Je vais juste remonter. En région Rhône-Alpes, c'est celle qui produit le plus d'énergie nucléaire et le plus d'énergie en tant que telle puisqu'il y a en plus un hydroélectrique. Je vous invite à aller sur le site de RTE qui vous donne des bilans par région de production d'énergie, et vous pouvez voir la manière dont se place la Normandie. La Normandie n'est pas la première région à produire de l'énergie électrique.

M. Jean-Paul LEPETIT

Vos éoliennes sont bien gentilles, mais vont produire de l'électrolyse, donc vous mettez de grosses anodes dedans. Vu le nombre d'éoliennes, il va y avoir une certaine pollution. Les anodes vont être énormes.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Oui, sur les premiers parcs éoliens, Courseulles-sur-Mer principalement, il y avait et il y a toujours dans le dossier, je pense, les anodes sacrificielles dont vous parlez. On en trouve sur tous les navires, tous les ports où l'on a des palplanches on trouve des anodes sacrificielles qui sont principalement maintenant en aluminium. Les autres métaux qui composaient ces anodes sacrificielles ont été interdits il y a déjà quelques années. On en a partout. Aujourd'hui, sur ces éoliennes, tel que ça a été prévu à Courseulles-sur-Mer, il y avait de grosses anodes sacrificielles, et je crois que l'industriel est en train de réfléchir pour passer sur du courant induit comme ça se passe pour Dieppe – Le Tréport. On quitterait la technologie de l'anode sacrificielle, mais ce sont des éléments qui arrivent au fur et à mesure de la construction d'une filière industrielle. Les filières industrielles évoluent dans le temps. Les industriels qui proposent à l'investisseur qui vont mettre en place le parc éolien, parce que ça reste quand même des sociétés productrices d'énergie. Je pense à EDF, à Engie, Total qui se met sur le marché pour les Françaises. Je n'ai pas oublié la société danoise, Ørsted. La société allemande, c'est WPD, mais il n'y en a pas d'autres. Toutes ces sociétés font appel à de nombreux partenaires extérieurs industriels qui développent à la fois des mâts, de la technologie de protection, mais chacun s'engage dans une voie. Aujourd'hui, ce qu'il a été demandé, pour Courseulles-sur-Mer, par exemple, c'est les anodes sacrificielles. C'est ce qui est le plus impactant même si les études prouvent qu'il n'y a pas d'impact réel. En tout cas, on n'arrive pas à le mesurer. Donc, ce serait la technologie la plus impactante. Mais, il se peut, à la construction, que le prestataire de service qui sera engagé propose un courant induit.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Il est 19 h 18. On avait commencé avec 15 minutes de retard. Comme l'on avait dit qu'il y a deux heures de réunion, on n'est pas très loin de terminer. Je vais prendre les dernières questions, mais on va les regrouper. Je vais demander à nos intervenants de les noter pour ne pas les oublier. On va en prendre trois ou quatre. Sauf si vous voulez rester jusqu'à 21 heures, des questions courtes et surtout des réponses courtes aussi et précises. Merci. On va les prendre trois par trois.

M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en début de séance. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai déjà dit sur l'impact paysager. J'ai donné la position des maires du Val de Seine. Juste une petite question que tout le monde me pose, mais que j'oublie à chaque fois de vous la poser. En reportant de quarante-cinq kilomètres, on va diminuer l'impact visuel, mais quid de la nuit ? Ça clignote et les clignotants confortent les questions de la baronne au fond.

M. Bernard OSSELOT

Il y a eu des études menées pour savoir s'il était possible de conjuguer les constructions d'éoliennes avec les récifs artificiels pour augmenter la biomasse, notamment dans les zones où la pêche n'est pas très active justement.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

On a la question sur l'effet récif et la biomasse. Madame.

Intervenante non identifiée

Je voudrais savoir l'impact de la construction en elle-même de l'installation des câbles au moment où ils sont installés sur les espèces et la pêche. On ne parle que du fonctionnement une fois qu'ils sont installés, mais le moment des travaux, la durée et l'impact sur les fonds marins.



M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

On va prendre la dernière question de cette série. Sinon, je vous invite à répondre succinctement, mais précisément à la dernière série de questions.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Le balisage de nuit a fait l'objet de forts questionnements notamment sur le parc d'Étretat. Il y a les falaises en surplomb. Des travaux ont été menés en interadministration avec les associations qui ont porté ces sujets. Je crois qu'il y a l'association APAN notamment d'Étretat qui s'est intéressée à ce sujet. Le balisage lumineux a été revu en 2019. Donc, la Direction générale de l'aviation civile a revu le balisage lumineux. Aujourd'hui, le balisage lumineux est prévu, quand le parc est homogène, aux quatre coins du parc, et de façon moins importante à l'intérieur du parc, c'est-à-dire que l'on a une différence de luminosité. Là où toutes les éoliennes étaient éclairées au maximum, on n'a plus que les angles.

Intervenant non identifié

En gros, c'est 10 à 15 % des éoliennes qui sont balisées.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

10 à 15 % des éoliennes sont balisées. Aujourd'hui, ces travaux continuent. Cet arrêté a été fait en 2018 et il continue. On commence à arriver sur un balisage lumineux qui pourrait se mettre en fonction à un moment donné, en fonction de ce qu'il se passe au niveau aérien. On pourrait peut-être arriver d'ici 10 ans à avoir des balisages lumineux dynamiques qui ne se mettraient en fonction que lorsqu'il y a un avion en approche. Il y a cette idée de moins baliser pour être moins visible la nuit. Ce sont des éléments qui sont pris en compte.

Sur le récif, j'en ai parlé tout à l'heure. Chaque pieu d'éolienne est une zone récif. Maintenant, il a été parfois demandé de mettre des récifs complémentaires. Le souci, c'est que l'on arrive sur une protection environnementale en tant que telle. Il ne faut pas artificialiser les fonds. Il faut les laisser en l'état. À un moment donné, on nous demande de faire, mais de l'autre côté l'on nous demande d'arrêter. Je vais donner un exemple. Je sais qu'il faut aller vite. Je me souviens de la construction du port d'Ouistreham. Il fallait compenser l'extension du port d'Ouistreham et il a été décidé de mettre en eau une partie estuarienne qui avait été artificialisée. À un moment donné, il y a eu une discussion entre différentes associations environnementales en disant qu'il y avait des animaux terrestres. De ce fait, pourquoi mettre des animaux marins ? Les discussions au niveau de l'environnement peuvent aller dans un sens comme dans l'autre. Ce n'est pas simple. Encore une fois, c'est très individuel.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Pour le câble en phase travaux, c'est temporaire. C'est donc limité dans le temps. Cela dépend de la nature du fond. Si vous avez un fond un peu rocailleux, par exemple à Courseulles-sur-Mer, sur cinq ou six kilomètres, on va avoir un fond rocheux. On va devoir faire une tranchée préparatoire avant de mettre le câble. Cette phase de tranchée va être un peu bruyante malgré tout. Après, quand vous avez des sols un peu plus meubles, c'est plus la turbidité de l'eau qui va être générée. Mais, ça reste très localisé également. Donc, ça n'a pas d'effet irréversible. L'IFREMER a travaillé sur le sujet. La tranchée est une tranchée de moins d'un mètre pour mettre le câble. Malgré tout, on fait des études halieutiques avant et après travaux. Je ne vais pas vous donner le résultat de ces études parce que c'est quelque chose que l'on met en place. On a également mis en place un suivi de la coquille Saint-Jacques. Vous avez des stries sur la coquille Saint-Jacques et une strie représente une journée. Vous regardez ça au microscope et vous êtes capable de dater à l'heure près un événement qui aurait été ressenti par la coquille Saint-Jacques. On a appareillé les coquilles Saint-Jacques à côté de nos travaux. Ce sont des études menées avec des Chercheurs. On va regarder ce qu'ont enregistré ces coquilles Saint-Jacques. Je ne peux pas encore vous donner les résultats de cette expérimentation.

[Courte intervention probable de Mme Marie-Laure VIZGRAIN hors micro]

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

En général, on va chercher un tracé où l'on évite des habitats particuliers. Notre premier travail va être d'abord d'éviter. Après, à un moment donné, il faut trouver un tracé pour mettre ce câble.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre le groupe de questions suivant. On a quatre questions qui suivent.



M. Jean-François SOUL

Je vais avoir une question sur le plan du timing. Quand cette enquête publique sera-t-elle close ? Quelle est la date de décision de l'État ? Si le projet devait aboutir à Barfleur, quel est le planning prévisionnel d'implantation ?

M. Luc TINCELIN, Barfleur

Quel est le coût d'entretien d'un parc éolien, coût financier et coût carboné pour les bateaux qui consommeront du fioul et éventuellement du fioul lourd ?

Mme Cécile PAPILLON, Épouse de pêcheur

Je reviens sur la question du précédent monsieur. Si vous décidez le 19 août, qu'en est-il de la décision de l'UNESCO au mois de septembre ?

M. Grégoire MORIZET, Cherbourg-en-Cotentin

Je me pose une question. On a inauguré en grande pompe l'usine de fabrication d'hydrolienne à Cherbourg-en-Cotentin qui a été complètement abandonnée et qui semblerait pouvoir résoudre tous les problèmes auxquels on s'expose aujourd'hui. La presqu'île du Cotentin doit être un sanctuaire, à mon sens, aussi bien pour la pêche que le tourisme. C'est assez déconcertant de voir que tous ces projets vont être abandonnés.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais juste répondre à la première question sur le timing. La procédure d'enquête publique aura lieu après ce débat public. Le débat public est en phase finale pour se clore le 19 août. Il n'y a plus qu'un seul événement qui aura lieu demain sur le raccordement. Vous pouvez vous inscrire. C'est un atelier, mais uniquement via l'outil Zoom sur la question du raccordement. Madame, on va traiter la question que vous avez soulevée. On a prévu une petite session assez courte, mais on inverse la problématique. On ne cherche pas un parc, mais on cherche le raccordement qui pourrait exister sur les trois grandes propositions : le Cotentin ; la Seine-Maritime havraise ; et la Seine-Maritime est. La Commission particulière du débat public a bien noté que l'on pouvait voir le sujet sous cet angle. Donc, il y aura un atelier demain. S'il y a vraiment trop d'inscrits, on en fera peut-être un second. On va voir. Dernière chose que vous pouvez faire, c'est participer sur le site. Vous avez trois possibilités de contribution.

1. « Faites votre point de vue en neuf étapes ». On a structuré la réflexion en huit questions. Vous l'avez en mode papier, mais vous pouvez le faire sur l'ordinateur ou carrément sur smartphone. Ça fonctionne très bien sur smartphone. Vous avez une particularité de cet outil qui a été développé. On a cartographié les opinions du public. Vous pouvez dire vers lequel vous vous rapprochez ou une opinion que l'on n'aurait pas identifiée. Vous êtes invités, à travers huit questions qui structurent le débat, à vous situer. Est-ce que vous êtes proche de l'opinion d'un pêcheur ? D'un amoureux de la biodiversité ? D'une personne qui est pour l'énergie pas chère ? On a fait à peu près toutes les possibilités de ce que l'on a entendu dans ce débat. C'est encore en ligne jusqu'au 19 août.
2. Vous avez « ma carte de l'éolien ». Vous pouvez positionner des propositions de parcs. Certaines personnes ici ont réalisé ce positionnement en mode atelier et en présentiel. C'est possible de le faire numérique. Vous pouvez aussi définir des zones à protéger au titre de la biodiversité, de la pêche, etc.
3. Vous pouvez mettre un avis, poser des questions. L'État a l'obligation de répondre dans les 15 jours. Vous pouvez bombarder l'État avec ce système pour lui poser des questions. Ils sont très contents parce qu'ils vont passer le mois d'août à répondre aux questions. On vérifie que les réponses correspondent à la question. On ne vérifie pas la qualité de la réponse. On n'a pas de compétence là-dessus.

Autre possibilité que vous avez pour les organismes officiels, collectivités locales, associations, entreprises, de nous faire un cahier d'acteurs. On a une spécificité dans ce débat, c'est que l'on n'a pas demandé un cahier d'acteurs avec simplement oui ou non. Honnêtement, on veut les raisons de votre oui et les raisons de votre non. Ça nous est utile pour le rapport.

Le 19 août, on ferme. Pour les cahiers d'acteurs, il y a une tolérance jusqu'au 7 septembre parce qu'il faut les faire valider si c'est une personne morale. Donc, ils ont une tolérance jusqu'au 7 septembre. Il faut les faire valider pendant une période Covid-19. On a subi la Covid-19 comme vous tous. On



rendra notre rapport fin septembre ou début octobre au maximum. Le rapport fera état de vos opinions et montera aussi la carte participative, ce que les publics ont proposé dans la carte. Si vous voulez, il faut contribuer dans la carte participative pour montrer votre opinion. Si vous ne contribuez pas, on ne pourra rien faire pour vous. C'est votre voisin qui aura raison parce qu'il aura contribué à la carte. Ce sera remis à l'État. Il aura trois mois pour répondre jusqu'à la fin de l'année. Peut-être que l'État répondra plus rapidement. C'est son problème. En revanche, l'État est dans l'obligation de répondre. La Commission particulière du débat public fera un avis sur la réponse. On regardera la réponse. On verra si elle répond aux remarques du public. Ce sera pour fin décembre, début janvier. À chaque fois, vous serez informés. On fera de la publicité et l'on reviendra vers vous dans deux réunions publiques : l'une en octobre et l'une décembre. Ça ne sera peut-être pas à Barfleur. Si vous nous invitez, on pourra venir. On présentera le rapport.

Maintenant, les autres questions.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On a répondu sur le timing du débat public. Pour la suite, la date de la décision, l'État a l'obligation de répondre au débat public dans les trois mois, c'est la Ministre qui a saisi la Commission nationale du débat public qui va répondre à la Commission nationale du débat public. C'est donc à la Ministre, au moment de cette réponse, qui va acter la décision. On ne peut pas répondre au débat public sans prendre la décision qui va avec. On a posé deux questions, je vous le rappelle, sur un premier parc et les suivants. On doit répondre à nos propres questions dont les éléments ont été apportés par la Commission particulière du débat public. La date de décision va se prendre à peu près aussi au même moment.

Sur le planning, on va rentrer, si une décision est prise, à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, dans la partie de l'appel d'offres via un dialogue concurrentiel, c'est-à-dire un débat avec les industriels dans le but d'attribuer ce projet à un industriel. Il va être attribué, comme tout appel d'offres, avec un système de notations, mais la notion la plus forte est en fait sur le prix le plus bas de l'énergie. Aujourd'hui, pour un parc éolien, celui qui a été attribué à Dunkerque a été attribué à 44 € le mégawatt. On vise, pour ce dialogue concurrentiel qui va durer à peu près deux ans, un prix de l'énergie proche du prix du marché actuel. La Commission de régulation de l'énergie dont je vous ai parlé tout à l'heure, à l'autorité indépendante, a estimé à Dunkerque que l'État pourrait gagner entre 800 000 et un million d'euros. C'est ridicule pour ce genre de projets. C'est juste pour vous dire que l'on est bien dans le prix du marché. Finalement, il n'y a pas d'aides publiques qui vont partir derrière. On est vraiment dans cette fourchette autour du zéro.

Le premier timing c'est l'appel d'offres sur à peu près deux ans. Derrière, l'industriel choisi va commencer ses études environnementales, ses études sur site, à demander ses autorisations. Il faut faire une étude d'impacts. Il lui faut à peu près deux ans. Il pose ses autorisations. Il lui faut à peu près un an pour avoir les autorisations. Après, des gens vont poser des recours, à peu près quatre ans. Voilà pourquoi quand je vous parle d'urgence environnementale, au vu de la durée de mise en place de ce genre de projets, l'État essaye finalement de porter cette première partie – c'est pour ça que l'on est maître d'ouvrage, c'est-à-dire que l'on veut que l'industriel ait le moins de temps possible en charge du dossier, pour avoir un prix bas – avec ses fonctionnaires dont on fait partie qui portent toute cette première partie. Pendant ce temps-là, l'industriel ne fait pas tourner le compteur et nous offre un prix le plus faible possible. S'il n'y a pas de recours, si l'on est très loin, s'il n'y a pas d'impact, si tout le monde vient d'accord, on gagnerait les quatre dernières années des recours administratifs.

Pour le coût d'entretien, ça revient à l'industriel. L'État fournit l'appel d'offres, fournit la construction, fournit l'entretien, fournit le démantèlement à l'industriel. L'État ne s'engage que sur le coût de rachat de l'énergie. L'industriel porte ces éléments. Pour l'État, s'il est capable d'entretenir son parc avec – je n'ai plus les ordres d'idées – 20 % du coût global, c'est son problème. C'est à lui de gérer son modèle économique. Par contre, l'État prend des garanties, notamment en matière de démantèlement. L'État est propriétaire de son espace maritime et de son domaine maritime. Il prend des engagements financiers pour s'assurer du démantèlement, soit une garantie financière apportée par des banques, soit du dépôt financier brut mis notamment à la Caisse des Dépôts et des consignations.

Sur les aspects CO2, tout projet industriel terrestre ou maritime doit mesurer son impact CO2. Ça va de la construction au démantèlement de l'éolienne, mais aussi de tous les travaux qui se font autour de ça. Je vais juste reprendre les chiffres du GIEIC qui estime que les parcs éoliens, marins ou terrestres, émettent entre 10 et 20 mg de CO2 par kilowatt. Pour donner un ordre d'idée, pour le gaz, on est à 400, 1 000 g par kilowatt pour une centrale à charbon. Nos voitures sont, quand c'est bien, en dessous de 100. Donc, un parc éolien dans sa durée de vie, c'est entre 12 et 20 mg selon si c'est



terrestre ou maritime. C'est à peu près équivalent au nucléaire. C'est pour ça que le GIEIC estime que ces deux productions d'énergies sont des solutions pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

Pour l'UNESCO, tous nos travaux, tout ce que je vous ai exprimé tout à l'heure n'ont qu'un but, c'est-à-dire de conserver l'inscription au titre de l'UNESCO, et que la nouvelle présentation qui est faite pour augmenter le site en réseau, puisque les tours Vauban sont inscrites en réseau à l'UNESCO. Il y a 11 sites aujourd'hui et il y en aura 13 demain. Le but aujourd'hui est de conserver cette inscription. L'État fait ce projet dans le but de conserver son inscription au titre des plages du débarquement. C'est un projet et ce n'est pas ce projet qui serait impactant. Ce serait le projet de Courseulles-sur-Mer. Je crois que les études qui ont été menées et présentées sur ce sujet à l'UNESCO ont déjà pris fortement en compte le parc de Courseulles-sur-Mer pour le classement.

Sur les hydroliennes, oui. Elles ne sont pas encore matures. J'ai pu travailler sur les concertations hydroliennes pour déterminer les zones d'implantations. Il y a des impacts hydroliens pour la pêche. Il y a des pêcheurs qui font de bons crustacés. Ils ne sont pas très nombreux, mais il ne faut pas les oublier. Ils sont une bonne dizaine dans le raz Blanchard. Et les hydroliennes étaient un sujet pour eux. Aujourd'hui, l'État ne porte pas la filière hydrolienne. En tout cas, il ne s'engage pas dans ce schéma. Le coût de l'énergie est un peu trop élevé au goût de l'État. Malgré tout, la région s'engage à passer une *joint-venture* avec Atlantis, une société écossaise à forts capitaux maintenant SIEMENS qui a déjà une cinquantaine d'hydroliennes qui tournent sur le site de MeyGen, un site porté par la Commission européenne au nord de l'Écosse. Il va s'engager au sein d'un projet France – Angleterre, ce que l'on appelle interrégional, qui est le plus gros projet en la matière pour promouvoir et lancer réellement cette filière hydrolienne qui dans la région Cotentin a un fort potentiel, et principalement dans le raz Blanchard. Le raz Blanchard a un potentiel global estimé à 3 ou 4 gigawatts. Aujourd'hui, on parle de projets d'un gigawatt pour l'éolien. Ce n'est pas prévu pour le moment, mais quand ce parc éolien sera peut-être existant peut-être que les hydroliennes seront dans leur phase commerciale. Vous voyez les durées d'instruction, les durées de ces projets. Ça s'inscrit toujours dans une dizaine d'années. Aujourd'hui, Atlantis et la région Normandie espèrent implanter leurs hydroliennes, mais viennent simplement d'avoir l'autorisation de le faire. Maintenant, ils doivent développer leurs machines. Donc, on en est encore loin et l'on est sur six ou sept machines puisque l'on est en phase pilote et non commerciale.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Je vais prendre les dernières questions. Madame.

Mme Véronique LIABOEUF

J'aimerais juste voir la suite. On dit que la durée de vie est de 30 ans. Il y a le démantèlement, mais après... Est-ce que l'on supprime tout ? Est-ce que l'on remet des éoliennes ? Comment cela se passe-t-il ?

M. Jérémie MORIZET, Océanographe

Bonjour. Il y a quelques jours, on s'est amusé à compiler les données européennes qui concernent les fermes éoliennes. On s'est rendu sur le site de la Commission européenne des affaires maritimes et des pêches, et l'on s'est aperçu que 86 % des champs éoliens étaient implantés hors des ZEE, donc au-delà des 20 000 miles nautiques. Est-ce qu'il y a une spécificité française pour qu'on veuille à ce point les rapprocher de la côte ? Est-ce qu'il y a une seconde spécificité propre au Cotentin pour qu'on envisage des sites aussi proches que les dix kilomètres ? En France, les sites les plus proches situés en Bretagne sont respectivement à dix-sept et vingt-quatre kilomètres.

Applaudissements

M. Frédéric SOUL, Océanographe

J'avais une question vis-à-vis du calendrier décisionnel, mais ça a été répondu. J'apporterais juste une information pour dire qu'il y a maintenant un site sur Facebook, une page qui a pour but d'informer et de mobiliser le plus de personnes dans cette enquête parce que je pense que c'est important que tout le monde soit informé. Aujourd'hui, je pense que le débat public a été un peu abrégé vis-à-vis du confinement. On se retrouve un peu dans une urgence vis-à-vis de ce calendrier. Le nom de la page Facebook, c'est : Projet éolien dans le Val de Saire.



M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Vous nous le donnerez pour qu'on puisse le mettre sur le site. Pour la partie liée à la Covid-19, légalement un débat public pour un projet dure quatre mois. Il y a la possibilité de faire une extension de deux mois supplémentaires. C'est ce qui a été prévu pour ce projet pour deux raisons. Au 15 novembre, on était juste avant les élections municipales. On souhaitait que les nouveaux élus puissent s'exprimer. On avait souhaité terminer le 15 mai pour permettre l'expression. Certes, la fenêtre de tir était petite, mais on n'avait pas le choix. La seconde raison, vu l'étendue du périmètre géographique, on a toute la Normandie, donc il y a eu une dérogation pour ce débat public afin qu'il dure six mois. En théorie, un débat public sur un projet ne dure que quatre mois. Après, la Covid-19 est venue interrompre le débat. On doit finir au 19 août parce que ces six mois nous sont soumis. Quand on a repris le débat parce que la loi nous obligeait de reprendre le débat au mois de juin, c'était uniquement pour le délai restant. Il ne nous restait que neuf semaines. La Commission particulière du débat public, et je peux parler pour le président, aurait préféré terminer le débat en septembre. Mais, nous sommes une autorité soumise à la loi. Donc, on ne peut pas déroger aux règles. Néanmoins, on a quand même à cause de la Covid-19 souhaité basculer énormément du dispositif présentiel au numérique. On a développé en urgence, pendant la période de confinement, l'outil « Mon point de vue » et « Ma carte de l'éolien ». On a souhaité que ces outils ne soient pas uniquement en numérique. C'est pour ça qu'ils sont dupliqués en format papier avec un système d'enveloppe T. Vous avez une enveloppe T qui vous attend à la borne d'accueil avec une feuille-réponse pour ne léser aucun public. C'est vraiment notre objectif de toucher tout le monde.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Finalement, cette première instruction administrative qui peut être sur quatre mois de préparation et quatre mois de débat, donc huit mois sur un projet global. On en est quasiment à 18 mois. Vous voyez la manière dont une procédure administrative peut dériver dans le temps, ne serait-ce que pour la première étape administrative. On s'est pris le double dans notre calendrier pour développer la politique de l'État. Sur des politiques gouvernementales, vous imaginez... Et l'on n'est que sur la première étape. C'était juste en aparté.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

La Commission nationale du débat public est indépendante et a choisi six mois et elle a pris ses mois de préparation. Elle a décidé souverainement, vu l'enjeu du débat parce qu'il nous a semblé que ce n'était pas uniquement un projet qui était derrière, mais presque une planification. Quand c'est une planification, les délais sont théoriquement plus longs. La Commission nationale du débat public a considéré qu'elle était saisie sur un projet, mais derrière comme d'autres parcs étaient en perspective, mais elle a aussi considéré que le sujet relevait presque plus d'une planification que d'un *one-shot* pour un projet. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission nationale du débat public a souhaité étendre au maximum la durée du débat pour permettre à tous les publics de s'exprimer. Là, un parc est en jeu, mais derrière il y a aussi des localisations pour d'autres parcs. On a deux questions dans ce débat. La Commission nationale du débat public a été saisie pour le futur parc qui s'appelle « Appel d'offres 4 », mais aussi d'autres parcs dont on n'a pas aujourd'hui les données. Elle a alerté plusieurs fois le Ministère pour donner le calendrier des futurs parcs qui s'implanteront en Manche.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Sur les aspects de démantèlement, je ne vais pas pouvoir répondre à votre question parce qu'on est en train de parler d'un projet qui se fera dans 10 ans pour une durée de vie de 30 ans. Donc, on est en train de me demander ce qu'il se passera dans 40 ans. Si l'on prend notre industrie nucléaire aujourd'hui, c'est la durée de vie d'une énergie. Qu'est-ce qu'il va se passer dans 40 ans ? Aujourd'hui, on est en train de se poser la question de continuer ou pas dans le nucléaire, par exemple. Je ne peux donc pas répondre à ce genre de questions. Je ne sais pas si demain des Chercheurs vont trouver un autre système d'énergie pour complètement changer de voie d'ici 20 ans. Je voyais l'ITER qui est en train de sortir qui estime... Donc, l'ITER, un réacteur à fusion nucléaire qui recrée l'énergie du soleil. C'est un projet international, 15 pays, je crois. Ils estiment être en production optimum dans les années 2035. Est-ce que dans les années 2035 l'on ne dira pas que c'est cette technologie ? Je ne sais pas ce qu'il se passera. Après, je peux vous dire ce qu'il se passe à terre aujourd'hui quand une éolienne arrive en fin de vie à terre, du fait de la machine ou en fin de vie parce qu'il existe aujourd'hui d'autres types de production beaucoup plus productive. On réutilise leur base et l'on remet une éolienne à sa place, au même endroit pour repartir sur un nouveau cycle. Ça existe à terre, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il va se passer en mer. Je l'ai dit, pour le parc danois, on était avec de petites éoliennes qui produisaient 0,3 mégawatt. Là, on est en train de parler



de machines de 12 mégawatts. SIEMENS a annoncé il y a deux mois qu'ils allaient faire une machine de 14 ou 15 mégawatts. Donc, on ne peut pas réutiliser les installations. Ça dépend aussi de l'évolution technologique qui est engagée. Pour 30 ans, je ne peux pas me prononcer.

Intervenante non identifiée

Mais, vous ne pouvez pas réutiliser les fondations pour en mettre de nouvelles.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Peut-être que si... Si l'on arrive à une masse critique, une turbine, c'est 500 tonnes en bout du mât à 150 mètres de haut. Si l'on arrive une masse critique en matière de résistance des matériaux qui fait que l'on ne va pas plus loin, pour des effets de vent, par exemple, peut-être que l'on réutilisera de fait les mêmes types d'embrases. Mais, je ne sais pas...

Sur les aspects en dehors ZEE, j'ai redemandé une carte. Je vous rappelle que l'on est sur le domaine public maritime. C'est le trait vert. Au-delà, on est en ZEE. Donc, les premiers parcs sont en zone eaux territoriales, donc 12 miles. Ce sont les seuls premiers parcs qui sont en 12 miles.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Damien, il y a peut-être des marins dans la salle, mais il y a aussi des terriens qui parlent en kilomètres.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Donc, vingt kilomètres. Les premiers parcs sont dans les vingt kilomètres dans les eaux territoriales sur le domaine public maritime, et au-delà l'on est en zone économique exclusive, en ZEE. Donc, on voit bien que tout ce dont on a parlé aujourd'hui était plutôt passé en ZEE. Donc, l'État français fait comme les autres pays. Les premiers états ont fait des parcs très proches de la côte puisque c'était les raccordements qu'ils imitaient. Aujourd'hui, l'État s'engage pour aller plus loin. Il n'y a plus d'appel d'offres français sur une zone très proche de la côte. Tout ce qui est envisagé est beaucoup plus loin. C'est pour ça d'ailleurs que l'on passe au flottant. On va tellement loin que l'on n'a plus les fonds pour poser et qu'il faut passer au flottant en Bretagne, en méditerranée. La Ministre a saisi la Commission nationale du débat public pour les parcs éoliens flottants en Bretagne. Le débat public pourrait commencer à l'automne puis en sud Atlantique, et potentiellement c'est le planning de revenir ou pas en Normandie. C'est toute la programmation de l'énergie qui prévoit ce genre de plannings, mais je n'ai pas encore les informations.

Intervenant non identifié

Il n'y a aucune chance de voir le scénario 5 arriver...

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

On l'a dit tout à l'heure. Au titre du paysage, je vous ai souligné le fait que l'on avait un souci. Si l'on voulait conserver notre inscription UNESCO, si l'on voulait aller jusqu'au bout, on n'arriverait pas à le faire. Quand on a fait le scénario 5, c'était vraiment sur un aspect, je vous l'ai dit, paysager donner un aspect maximisant de ce que pourrait être un parc éolien en proche côtier dans le but d'informer le public et de le faire réagir. Mais, l'État, dans l'absolu, devrait réorganiser le trafic maritime. On avait une zone de pêche qui était quand même assez forte. Malgré tout, on est dans un débat public et l'État a voulu un débat public ouvert sur ces sujets. C'est pour ça que tout a été mis au débat. C'est à vous d'apporter ces arguments que l'on a également. On est aussi des techniciens dans nos domaines. On sait à peu près où l'on va. Malgré tout, avoir au sein de ce débat public des confirmations ou des recommandations qui nous disent qu'il ne faut pas y aller pour telle raison est quand même assez intéressant pour que la décision de l'État soit la plus acceptable possible. Elle ne le sera jamais... Je peux vous l'assurer. Si vous voulez faire plaisir sur l'aspect paysager, sur l'aspect pêche, sur l'aspect environnemental, sur le trafic maritime, vous fâchez toujours quelqu'un, peu importe la décision.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Juste une intervention de Monsieur parce qu'il y a eu un atelier à Saint-Vaast-la-Hougue il y a une dizaine de jours, où une vingtaine de personnes dont plusieurs élus du Val de Seine se sont exprimés. Ils ont fait une proposition et je vous laisse la parole puisque c'est celle que vous avez émise.



M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

Oui, il y a dix jours, c'était le 18 juillet. On a fait un atelier à Saint-Vaast-la-Hougue. Il y avait beaucoup moins de monde malheureusement. Là, ça commence à ressembler à un débat. Je suis d'accord sur le débat public y compris avec la date. On a l'impression que ça a été tronqué, il ne faut pas le cacher, mais vous avez expliqué les raisons. Il n'empêche que c'est quand même notre ressenti. Je poursuis. Nous étions à peu près une vingtaine, dont six Maires du littoral. Bien sûr qu'il n'y a pas de solution idéale, mais quand on a repris toutes les cartes, la moindre solution que nous ayons proposée... Je ne sais pas si je vais être aussi astucieux. La zone que nous avons imaginée, c'est celle-là. Là, il y a la zone, si j'ai bien compris, qui est là pour nous faire peur et nous faire réagir. Ça, c'est le chenal qui va au Havre. Si vous regardez le catalogue de cartes, c'est une solution où les profondeurs sont correctes, où il n'y a pas beaucoup d'impacts sur la pêche. Il n'y a pas beaucoup d'impacts y compris sur les gros courants. Donc, c'est ce que nous, Maires, avons proposé. C'est ce que je suis chargé de rédiger au nom des Maires. Je suis chargé de rédiger un cahier d'acteurs. J'ai bien compris que j'ai jusqu'au 7 septembre pour vous le donner. Bien sûr que ce n'est pas la solution idéale. Ça n'existe pas, mais c'est probablement la moins mauvaise solution quand on tient compte de toutes les contraintes. Autre avantage. Ça laisse à M. FRÉMAUX le choix d'aller par ici ou de rejoindre le Havre où il y a aussi de grosses capacités de transport à 400 000 volts. Et au lieu de récupérer l'étang de Bertrand, ça vous fait peut-être un peu moins loin d'aller ici et d'aller récupérer les zones à 400 000 volts qui sont là. Donc, ça laisse deux solutions. Le moindre mal pour le paysage et les impacts pêche et autres choses. D'autre part, peut-être pas d'impact sur l'atterrage, etc. Donc, il y avait le Maire de Saint-Vaast-la-Hougue, le Maire de Barfleur et Christiane sa première Adjointe. Il y avait le Maire d'Anneville-en-Saire qui est un peu moins concerné, mais qui est quand même très concerné. Il y a beaucoup de Maires. C'est cette solution que nous avons ensemble proposée. C'est ce que je voulais vous donner comme information.

[Interventions de plusieurs personnes de l'assemblée - inaudible]

M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

On est à peu près à cinquante-cinq kilomètres.

Intervenante non identifiée

Qu'est-ce qu'en disent les pêcheurs de cette proposition ?

M. Yves ASSELINE, Maire de Réville

Les pêcheurs ont exprimé leur opinion par M. PAPILLON tout à l'heure. Quand vous regardez toutes les cartes – on n'est pas plus intelligents que le reste de la terre et de la plupart des citoyens – et quand on a regardé la superposition de toutes les cartes, y compris pour la pêche, c'était la moins mauvaise solution pour l'ensemble. Il y a bien sûr quelqu'un qui sera peut-être un peu plus lésé qu'un autre, mais globalement c'était une solution de moindre mal. Madame la première adjointe de Barfleur voulait s'exprimer.

Mme Christiane TINCELIN, Adjointe au Maire à Barfleur

Merci. Par honnêteté vis-à-vis des pêcheurs, je tiens à dire, pour avoir discuté avec M. PAPILLON ce matin, que cette zone est une zone difficile pour lui dans la mesure où c'est le lieu où est pêché l'encornet. Je ne fais que transmettre l'information qu'il m'a donnée, mais je pense vu le débat qu'il était nécessaire de le faire.

M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public

Cela conclut notre séance. Nous aussi, à la Commission particulière du débat public, sommes un peu frustrés que le débat public se termine dans les torpeurs de l'été puisqu'il y a beaucoup de sujets qui restent encore à débattre. On vous invite demain pour un atelier Zoom sur le raccordement, mais c'est la présentation un peu plus détaillée de celle qui vous a été faite aujourd'hui. Cependant, la base est la même. Vous pouvez contribuer via le site internet. Ce que vous a exprimé Monsieur en disant qu'il avait sa proposition, vous pouvez le faire aussi en faisant la même ou une autre. Vous pouvez aussi contribuer sur le site internet via l'outil « Ma carte » en nous renvoyant la feuille-réponse. Elle est à l'accueil avec des enveloppes T pour nous les faire parvenir. Elles sont préaffranchies. Vous avez aussi l'outil « Mon point de vue » pour vous exprimer. Merci beaucoup. Je vous remercie d'être venus et de vous être exprimés durant cette demi-journée.

Applaudissements

